

Accompagner

RAP- PORT D'ACT- TIVITÉ 2024

la transformation de tous les territoires

Sipperec

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Le Sipperec

Électricité

Numérique

Transition
énergétique

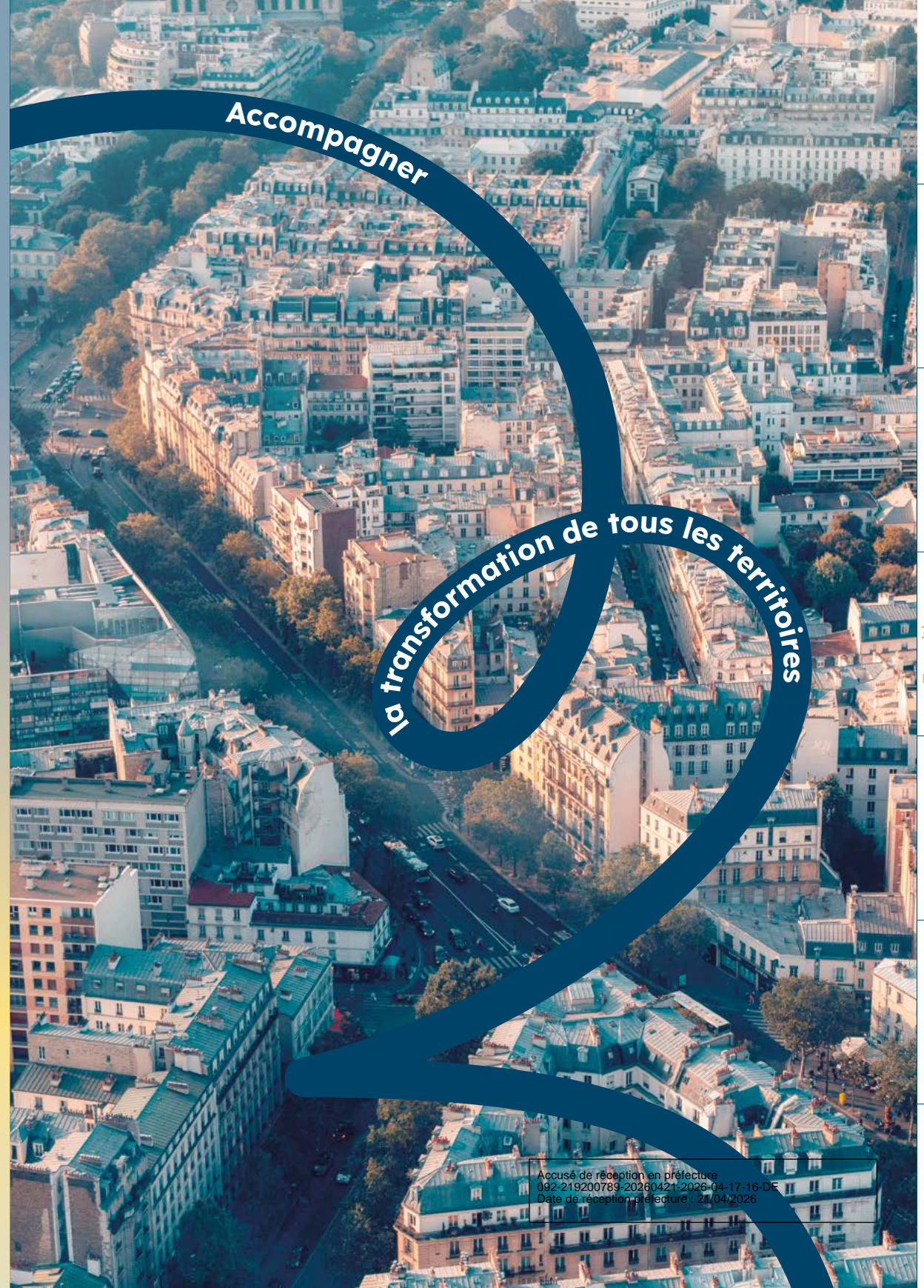
Mobilité durable

Sipp'n'co

Atlas

2024 ÉTIVITÉ D'ACTIVITÉ PORT -RAP-

Le Sipperec



Accompagner

La transformation de tous les territoires

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Le Sipperec

Électricité

Numérique

Transition
énergétique

Mobilité durable

Sipp'n'co

Atlas

Sommaire

Édito p. 4

1. Le Sipperec

1. Présentation du Sipperec p. 10
2. Les élus p. 12
 - Les membres du bureau
 - Le comité syndical
3. Les interlocuteurs p. 18
4. Le groupe Sipperec p. 20
5. Les achats responsables du Sipperec p. 24

2. Électricité

1. En première ligne face à la hausse des prix de l'énergie p. 34
2. Limiter les incidents et les coupures d'électricité p. 36
3. Enfouissement : fiabiliser le réseau de distribution et améliorer le paysage urbain p. 38
4. Raccordements : maîtriser son foncier et ses coûts p. 40
5. Deux fonds pour accompagner les communes et leurs usagers p. 42
6. L'offre d'achat d'électricité p. 44

3. Numérique

1. Déployer le Très Haut Débit pour tous p. 54
2. Accompagner les usages numériques p. 58

4. Transition énergétique

1. Produire et distribuer la chaleur renouvelable p. 66
2. Accélérer le déploiement du solaire photovoltaïque p. 70
3. Produire de l'hydrogène bas carbone pour une mobilité plus propre p. 72
4. Maîtriser la consommation d'énergie p. 74

5. Mobilité durable

1. « La borne bleue », un réseau spécialement conçu pour les villes et leurs usagers p. 82
2. La mobilité durable, vecteur de solutions innovantes p. 86

6. Sipp'n'co

1. L'offre numérique p. 94
2. L'offre maîtrise de l'énergie et performance énergétique p. 96
3. L'offre mobilité propre p. 98

Atlas p. 100

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Édito

Agir collectivement face aux défis : l'engagement du Sipperec aux côtés des collectivités

En 2024, les collectivités ont de nouveau dû faire face à un contexte économique et budgétaire particulièrement tendu. La volatilité des coûts de l'énergie conjuguée au retrait progressif des aides de l'État a réduit les marges d'action. Dans le même temps, les attentes citoyennes et l'urgence climatique n'ont cessé de s'intensifier.

Cette conjoncture, qui nous impacte tous, a mis en lumière la nécessité d'une action publique efficiente, solidaire et coordonnée. Face à ces défis, le Sipperec a poursuivi avec détermination sa mission d'intérêt général - être un véritable service public au profit de ses adhérents.

Depuis un siècle, notre syndicat accompagne la transformation des territoires franciliens, en leur apportant toute l'expertise, l'ingénierie et tout l'accompagnement nécessaires. Dans un environnement contraint, la coopération devient une condition essentielle pour la réussite. Elle rend possibles des politiques publiques ambitieuses en matière de transition énergétique et de numérique.

Qu'il s'agisse de la maîtrise d'ouvrage pour réaliser vos projets, de la centrale d'achats Sipp'n'co, ou encore de la lutte contre la précarité énergétique, le Sipperec s'impose comme un partenaire fiable et agile, capable de conjuguer partage de compétences, solidarité et efficacité.

4

5

Les résultats présentés dans ce rapport témoignent de la diversité des actions engagées par le Sipperec : développement de réseaux de chaleur, déploiement de la fibre optique, rénovation énergétique de bâtiments publics, exploitation d'un réseau de bornes de recharge... Autant d'initiatives concrètes qui traduisent une même volonté : accroître la résilience des territoires et optimiser l'efficacité de l'action publique locale.

À l'heure où les transitions s'accélèrent, l'action publique locale et intercommunale demeure un pilier, et le Sipperec en est une expression forte. C'est collectivement que nous continuerons à concevoir des solutions à la hauteur des défis, et c'est ensemble que nous garantirons leur mise en œuvre.

Restant à votre écoute et à votre service,

Jacques J.P. Martin

Président du Sipperec,
Maire de Nogent-sur-Marne



Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026



Fondé en janvier 1924, le Sipperec a eu pour vocation première de contribuer à un développement solidaire et équitable des territoires en périphérie de Paris, en permettant aux premières communes adhérentes d'accéder collectivement à l'électricité et de fournir à leurs habitants un service public de qualité.

Au fil des décennies, le Sipperec a sans cesse renforcé cette vocation de service public, en élargissant son périmètre d'action intercommunale au numérique, aux énergies renouvelables, à la mobilité durable, aux achats mutualisés ; en innovant constamment et en apportant des solutions concrètes aux collectivités franciliennes.





LE SIPP-REC

Fondé en janvier 1974, le Sipperec a eu pour vocation première de contribuer à un développement solidaire et équitatif des territoires en périphérie de Paris, en permettant aux premières communes adhérentes d'accéder collectivement à l'électricité et de fournir à leurs habitants un service public de qualité.

Au fil des décennies, le Sipperec a sans cesse renforcé cette vocation de service public, en élargissant son périmètre d'action intercommunale au numérique, aux énergies renouvelables, à la mobilité durable, aux achats mutualisés ; en innovant constamment et en apportant des solutions concrètes aux collectivités franciliennes.



Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

1 Présentation du Sipperec

Une expertise au service des territoires durables

Le Sipperec est l'unique acteur régional public intervenant dans un aussi large éventail de domaines, très complémentaires, guidé par les principes suivants :

- La qualité du service public ;
- L'équité entre les territoires ;
- La capacité à porter des projets innovants.

Porteur de projets ambitieux, le Sipperec s'adapte aux territoires, en créant des sociétés expertes productrices d'énergies renouvelables :

- Une société d'économie mixte (SEM) : Siper ;
- Quatre sociétés publiques locales (SPL) : Seer, UniGéo, GéoMalak et GéoSud92 ;
- Une régie : Gényo.

Le Sipperec intervient dans quatre domaines d'action :

- Électricité ;
- Numérique ;
- Transition énergétique ;
- Mobilité durable.

Les collectivités peuvent solliciter les offres d'achats mutualisés du Sipperec :

- Une centrale d'achats Sipp'n'co pour bénéficier de biens et de services dans des domaines tels que l'énergie, le numérique, la mobilité... ;
- Un groupement de commandes dédié à l'achat d'électricité.

10

11

Les ressources financières du Sipperec

Les ressources financières du Sipperec se sont élevées, en 2024, à 253 millions d'euros. Elles proviennent essentiellement de flux financiers perçus et contrôlés par le Sipperec, avant d'être reversés à ses adhérents, en particulier :

- La taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité ;
- La valorisation des certificats d'économie d'énergie des travaux réalisés sur le patrimoine des adhérents.

Par ailleurs, le Sipperec perçoit les recettes associées à ses nombreux contrats de délégation de service public qui lui permettent, en plus de financer ses frais internes de suivi et de contrôle, de verser à ses collectivités adhérentes :

- Des participations pour leurs actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et de la transition énergétique ;
- Des redevances d'occupation du domaine public pour les réseaux de distribution publique d'électricité, les réseaux de communication Très Haut Débit et les réseaux de chaleur à base de géothermie.

Les cotisations des 530 adhérents aux offres d'achats mutualisés du Sipperec permettent de financer la passation de plus de 60 marchés, et de faire bénéficier les adhérents de la qualité d'une expertise de haut niveau.

À cela s'ajoute le budget annexe relatif au réseau de chaleur géothermique Gényo, déployé sur le territoire des communes de Bobigny et Drancy. Les travaux réalisés en maîtrise d'ouvrage directe par le Sipperec se sont élevés, en 2024, à 18 millions d'euros, essentiellement liés à l'extension du réseau actée en 2023 avec création d'un nouveau doublet de chaleur géothermique pour 46 millions d'euros d'investissements supplémentaires. Le projet initial lancé en 2019 représente près de 75 millions d'euros d'investissements pour le périmètre de premier établissement. Une très grande partie du réseau déployé est en exploitation depuis quatre ans.

Les instances Sipperec au plus près des réalités des territoires

Le Sipperec est administré par 128 délégués titulaires et autant de suppléants désignés par les collectivités adhérentes et issus de leur assemblée délibérante. Ces élus composent le comité syndical, l'instance qui délibère sur les décisions engageant l'avenir du Sipperec et qui fixe ses orientations, dont la mise en œuvre est pilotée par une centaine d'agents et son directeur général. Le comité syndical, qui se réunit quatre

fois par an, délibère sur les choix stratégiques, arrête le budget et la politique générale du syndicat. Les décisions sont prises dans un esprit de consensus, par-delà les clivages partisans, dans le respect des approches de chaque collectivité et de la défense de l'intérêt général. Un bureau, qui se réunit une fois par mois, prépare les affaires qui sont soumises au comité.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

2 Les membres du bureau



Jacques J.P. MARTIN
Président du Sipperec,
Maire de Nogent-sur-Marne

VICE-PRÉSIDENTS



Philippe RIO
Maire de Grigny,
1^{er} vice-président



Samuel BESNARD
7^e adjoint au maire
de Cachan,
3^e vice-président



Rodéric AARSSE
2^e adjoint au maire
de Malakoff,
5^e vice-président



Marie JAY
1^{re} adjointe au maire
de Gentilly
7^e vice-présidente



Serge FRANCESCHI
5^e adjoint au maire
d'Alfortville,
9^e vice-président



Gilles GAUCHE-CAZALIS
10^e adjoint au maire
de Nanterre,
11^e vice-président



Florence CROCHETON-BOYER
1^{re} adjointe au maire
de Saint-Mandé,
2^e vice-présidente



Marie-Pierre LIMOGE
1^{re} adjointe au maire
de Courbevoie,
4^e vice-présidente



Sophie RIGAUT
Maire de
Saint-Michel-sur-Orge,
6^e vice-présidente



Frédéric SITBON
6^e adjoint au maire
d'Asnières-sur-Seine,
8^e vice-président



Joëlle CECCALDI-RAYNAUD
Maire de Puteaux,
10^e vice-présidente



Anthony MANGIN
1^{er} adjoint au maire
de Drancy,
12^e vice-président

12

13



Mathieu DEFREL
Adjoint au maire de Stains,
13^e vice-président



Jean-Pierre RIOTTON
Conseiller municipal délégué
de Sceaux
15^e vice-président

MEMBRES DU BUREAU



Oben AYYILDIZ
Conseiller municipal
d'Épinay-sur-Seine



Ling LENZI
2^e adjointe au maire
d'Aubervilliers



Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES
4^e adjoint au maire
de Bonneuil-sur-Marne



Jean-Baptiste BARFETY
5^e adjoint au maire
de Gonesse

GRUPE SIPPAREC



Florence CROCHETON-BOYER
Présidente de la SEM Sipenr



Anthony MANGIN
Président du Conseil
d'exploitation de la Régie
de géothermie Gényo
Président de la SPL Géomalak



Marie-Pierre LIMOGE
Présidente de la SPL
GéoSud92



Thierry BARNOYER
Adjoint au maire
de Maisons-Alfort,
14^e vice-président



Rachida KABBOURI
Conseillère municipale
de Vitry-sur-Seine



Boris DEROOSE
Conseiller municipal
délégué de Saint-Denis



Jean-Pierre CHAFFAUD
Président de Sud-Eleg



Philippe RIO
Président de la SPL SEER



Samuel BESNARD
Président de la SPL
UniGéo

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Le comité syndical

COMMUNES

ALFORTVILLE Serge Franceschi Vice-président Julien Boudin	BEZONS Pascal Beyria Nessrine Menhaouara	CACHAN Samuel Besnard Vice-président David Petiot
ANTONY Maryse Lemmet Bruno Foyer	BOBIGNY Abdel Sadi Sami Boufetta	CHAMPIGNY-SUR-MARNE Philippe Dubus Wilfrid Bastin
ARCUEIL Hélène Peccolo Christian Métairie	BOIS-COLOMBES Jérémie Ribeyre Sylvie Mariaud	CHARENTON-LE-PONT Hervé Gicquel Fabien Benoit
ARGENTEUIL Nadir Slifi Maxime Renault	BONDY Laurent Cotte Alexandre Amzel	CHATENAY-MALABRY Jean-Louis Ghiglione Patrick Dessen
ASNIÈRES-SUR-SEINE Frédéric Sitbon Vice-président Thomas Doubic	BONNEUIL-SUR-MARNE Arnaud Letellier-Desnouvries Membre du bureau Gilles Gatineau	CHÂTILLON Françoise Montseny Nicolas Bost
ATHIS-MONS Patrice Sac Nadine Ribero	BOULOGNE-BILLANCOURT Emmanuel Bavière Nicolas Marguerat	CHATOU François Schmitt Laurent Malochet
AUBERVILLIERS Ling Lenzi Membre du bureau Pierre Sack	BOURG-LA-REINE Patrick Donath Joseph Hayar	CHAVILLE Luc Mauvarin Marc Girondot
AULNAY-SOUS-BOIS Fouad El Kouradi Olivier Attiori	BRUNOY Jérôme Meunier François Farez	CHEVILLY-LARUE Laurent Taupin Philippe Komorowski
BAGNEUX Paul Bensoussan Yasmine Boudjenah	BRY-SUR-MARNE Pierre Leclerc Augustin Kunga	CHOISY-LE-ROI Vasco Coelho Marina Brulant
BAGNOLET Daouda Keita Frédéric Gabin		CLAMART Pierre Crespi Mathieu Caujolle

14

15

CLICHY-LA-GARENNE
Marie-Jeanne Colombo
Renata Ferreira de Azevedo

COLOMBES
Nagète Maatougui
Maxime Charreire

COURBEVOIE
Marie-Pierre Limoge
Vice-présidente
Jacques Kossowski

COURTRY
Grégory Presle
Dominique Civeyrac

CRÉTEIL
Alain Dukan
Jean-François Dufeu

DRANCY
Anthony Mangin
Vice-président
Jean-Luc Millard

DUGNY
Dominique Gaulon
Chérif Dia

ÉLANCOURT
Frédéric Pélegrin
Denis Lemarchand

ÉPINAY-SUR-SEINE
Oben Ayyildiz
Membre du bureau
Farid Saidani

FLEURY-MÉROGIS
Marie-Gisèle Belzine
Albert Lavenette

FONTENAY-AUX-ROSES
Despina Bekiari
Jacky Gabriel

FONTENAY-LÈS-BRIIS
Jean-Paul Jacquet
Francis Frapier

FONTENAY-SOUS-BOIS
Loïc Damiani
Clémence Avognon Zonon

FRESNES
Marie Leclerc-Bruant
Julien Baillergeau

GAGNY
Guillaume Fournier
Jean Leoué

GENNEVILLIERS
Isabelle Massard
Laurent Noël

GENTILLY
Marie Jay
Vice-présidente
Fatah Aggoune

GONESSE
Jean-Baptiste Barfety
Membre du bureau
Patrice Richard

GRIGNY
Philippe Rio
Vice-président
Aurèle Bourgeois

GROSLAY
Fabien Moinier
Célia Jousserand

ISSY-LES-MOULINEAUX
Nathalie Pitrou
Tiphaine Bonnier

IVRY-SUR-SEINE
Clément Pecqueux
Méhadée Bernard

JOINVILLE-LE-PONT
Olivier Dosne
Stephan Silvestre

JOUY-EN-JOSAS
Jean-François Poursin
François Bréjoux

LA COURNEUVE
Rachid Maiza
Haroon Qazi Mohammad

LA GARENNE-COLOMBES
Jean-François Dransart
Michèle Michelet

LE BLANC-MESNIL
Julien Carré
Jean-Marie Musquet

LE BOURGET
Philippe Robert
Catarina Monteiro

LE KREMLIN-BICÊTRE
Geneviève Étienne
Jonathan Hemery

LE PERREUX-SUR-MARNE
Hélène Rousselin
Émilie Vasquez

LE PLESSIS-ROBINSON
Benoît Blot
Frédéric Touadi

LE PRÉ-SAINT-GERVAIS
Jean-Abel Pécault
Clauthilde Choffrut

LES LILAS
Sander Cisinski
Christophe Paquis

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS
Marc Sujol
Patricia Chabaud

LEVALLOIS-PERRET
Isabelle Coville
Jacques Poumette

L'HAY-LES-ROSES
Pascal Lesselingue
Daniel Aubert

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

L'ÎLE-SAINT-DENIS
Séverine Delbosq
Stephen Lecourt

LIMEIL-BRÉVANNES
Manuel Albuquerque
Kamel Nebbache

LIVRY-GARGAN
Clément Chassain
Henri-Louis Carratala

MAISONS-ALFORT
Thierry Barnoyer
Vice-président
Olivier Capitanio

MALAKOFF
Rodéric Aarsse
Vice-président
Martin Vernant

MAROLLES-EN-BRIE
François Élie
Pauline Bohnert-Bisquert

MONTREUIL
Yann Leroy
Dominique Glemas

MONTROUGE
Étienne Lengereau
Carmelina de Pablo

MORANGIS
Quynh Ngo
Serge Houziel

NANTERRE
Gilles Gauche-Cazalis
Vice-président
Nadège Magnon

NEUILLY-SUR-SEINE
Pierre Aubry
Éric Schindler

NOGENT-SUR-MARNE
Jacques J.P. Martin
Président
Christophe Ippolito

NOISY-LE-SEC
Baptiste Gerbier
Thimotée Gauthierot

ORLY
Franck-Éric Baum
Jean-François Chazottes

PANTIN
Nacime Amimar
Rida Bennedjima

PARIS
Antoine Guillou
François Vauglin

PÉRIGNY-SUR-YERRES
Gérard Brun
Gilles Trouve

PIERREFITTE-SUR-SEINE
Didier Rastocle
Dominique Carré

PUTEAUX
Joëlle Ceccaldi-Raynaud
Vice-présidente
Bernard Gahnassia

RIS-ORANGIS
Stéphane Raffalli
Gil Melin

ROMAINVILLE
Hakim Saidj
Marc Elfassy

ROSNY-SOUS-BOIS
Fabrice Le Floch
Patricia Vavassori

RUNGIS
Patrick Leroy
Patrick Attard

SAINT-DENIS
Boris Deroose
Membre du bureau
Laurent Monnet

SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS
Franck Chauveau
Brahim Ouarem

SAINT-MANDÉ
Florence Crocheton-Boyer
Vice-présidente
Matthieu Stencil

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS
Henri Petteni
Philippe Cipriano

SAINT-MAURICE
Mike Budakci
Robert Archambault

SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
Sophie Rigault
Vice-présidente
Muriel Mosnat

SAINT-OUEN-SUR-SEINE
Sabrina Decanton
Jonathan Caro

SCEAUX
Jean-Pierre Riotton
Vice-président
Emmanuel Goujon

16

17

STAINS
Mathieu Defrel
Vice-président
Jean-Claude de Souza

SUCY-EN-BRIE
Marie-Carole Ciuntu
Olivier Trayaux

SURESNES
Amirouche Laïdi
Fabrice Bulteau

THIAIS
Richard Dell'Agnola
Alexandre Caussignac

VALENTON
Claude Leseur
Gilles Barges

VANVES
Bertrand Voisine
Ury Israël

VERSAILLES
François Darchis
Martine Schmit

VILLEJUIF
Gilbert Chastagnac
Guillaume Bulcourt

VILLEMOMBLE
Éric Mallet
Guy Rolland

VILLENEUVE-LA-GARENNE
Kiran Gurung
Alain-Xavier François

VILLENEUVE-LE-ROI
Alain Laloe
Roland Maurel

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
Marc Lécuyer
Catherine Mauvilly

VILLEPINTE
Youssef Jiar
Laurent Fernandez

VILLETANEUSE
Ernst Coulanges
Tarik Zahidi

VILLIERS-SUR-MARNE
Jean-Philippe Begat
Cédric Noël

VINCENNES
Robin Louvigné
Jean-Pierre Mouly

VIRY-CHÂTILLON
Jean-Marie Vilain
Grégory Abidi

VITRY-SUR-SEINE
Rachida Kabbouri
Membre du bureau
Albertino Ramael

COMMUNAUTÉS
D'AGGLO-
MÉRATION

CŒUR D'ESSONNE
Gilles Fraysse
Philippe Le Fol

GRAND PARIS SUD
SEINE-ESSONNE
Michel Bisson
Stéphane Beaudet

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

PARIS-SACLAY
Igor Trickovski
Christian Lardièrre

ROISSY PAYS DE FRANCE
Jean-Jacques Perchat
Daniel Auguste

DÉPARTEMENT

VAL-DE-MARNE
Sabine Patoux
Nicolas Tryzna

SYNDICAT
INTER-
COMMUNAL

SUD-ELEG
Jean-Pierre Chaffaud
Membre du bureau
Jérôme Meunier

RÉGION

ÎLE-DE-FRANCE
Nelly Garnier
Romain Maria

3 Les interlocuteurs



18 19

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

4 Le groupe Sipperec



Sipenr

Sipenr est une Société d'économie mixte (SEM) créée en 2014 par le Sipperec, la Banque des Territoires, des acteurs territoriaux de l'énergie et des citoyens. Elle développe, finance, construit et exploite des projets d'énergies renouvelables publics et citoyens. En proposant aux collectivités de participer concrètement au partage des projets, Sipenr contribue à replacer les questions énergétiques au centre des territoires dans une logique de transparence, de partage des connaissances et de gouvernance collective.

En 2024, Sipenr détenait 13 actifs de production photovoltaïque (au sol, en toitures et en ombrières) et éoliens d'une puissance cumulée de 81 MWh, qui ont généré 108 GWh d'électricité correspondant à la consommation annuelle de 20 040 ménages, permettant d'éviter le rejet de l'équivalent de 52 000 tonnes de CO₂. De plus, sept nouvelles centrales étaient en cours de financement ou de construction pour une puissance de 59 MWh.



Seer

20

21

Tout au long de l'année, la société publique locale (SPL) Seer a poursuivi son développement territorial sur les communes de Fleury-Mérogis, Sainte-Geneviève-des-Bois, Ris-Orangis et Grigny.

L'année a aussi été marquée par l'entrée au capital de la ville de Morsang-sur-Orge et de l'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart avec la volonté de développer des projets vertueux sur le territoire, et la mise en place d'un nouveau conseil d'administration.

En parallèle, des études ont été menées pour envisager le raccordement de l'entreprise Coca-Cola en juillet 2025. La signature d'une convention avec la Ville de Saint-Michel-sur-Orge, Engie et la Seer permet d'envisager l'alimentation future de la collectivité aux tarifs pratiqués par la Seer. À horizon 2029, le raccordement de près de 50 000 logements permettra d'éviter annuellement 82 000 tonnes de CO₂.

La Seer a poursuivi les travaux avec le fonçage réussi sous l'autoroute A6 et la finalisation du second forage à Ris-Orangis. Et le 26 novembre, plus de 120 élus, institutionnels et partenaires se sont réunis sous la présidence de Philippe Rio pour saluer ensemble les dix ans de la SPL.



Géno

La mise en œuvre du réseau de chaleur géothermique des communes de Drancy et de Bobigny, baptisé Géno, a été lancée sous maîtrise d'ouvrage du Sipperec en 2018.

Les installations de géothermie ont été mises en service en mars 2021, après deux ans de travaux ayant permis le forage de deux doublets de géothermie au Dogger, la transformation du réseau historique de Bobigny et l'extension à de nouveaux abonnés.

À fin 2024, le réseau Géno est déployé sur un peu plus de 28 km de réseaux et a livré près de 130 GWh de chaleur à ses abonnés.

Le réseau de chaleur Géno alimente une grande partie du territoire de Drancy et de Bobigny avec plusieurs typologies de bâtiments : publics, équipements sportifs, logements social, bâtiments administratifs, etc.

Dans la continuité de cette 1^{re} installation, les élus ont décidé de lancer la mise en œuvre d'un nouveau réseau permettant d'alimenter les quartiers de l'Avenir Parisien à Drancy et du Grand Quadrilatère à Bobigny, situés à l'ouest des deux communes. Ce réseau long de 10 km permettra d'alimenter près de 9 000 nouveaux équivalents logements.

Le nouveau doublet de géothermie (Dogger) a été foré à Drancy au cours de l'année 2024 et l'ensemble des autres travaux a été lancé (construction de la nouvelle centrale de géothermie, déploiement des canalisations de distribution et des sous-stations de livraison) au cours de cette année.

La mise en service de ce nouveau réseau est programmée pour le mois d'octobre 2025.



22

UniGéo

Le Sipperec et les villes de Pantin, Les Lilas, le Pré Saint-Gervais et Romainville, se sont engagés dans la création de la société publique locale (SPL) UniGéo, afin de mettre en œuvre un nouveau réseau de chaleur à base de géothermie dans l'Est parisien.

La géothermie, énergie locale et renouvelable issue des couches géologiques de la terre, alimentera à compter de l'automne 2025 l'équivalent de plus de

20 000 logements, évitant ainsi l'émission de 28 000 tonnes de CO₂. Elle permet alors de répondre aux enjeux environnementaux et sociaux en luttant contre le réchauffement climatique, via une meilleure maîtrise des factures de chauffage des usagers.



23

GéoMalak

La ville de Malakoff s'est alliée au Sipperec pour créer la société publique locale (SPL) GéoMalak afin de mettre en œuvre et déployer un réseau de chaleur à base de géothermie pour les Malakoffiotes et Malakoffiots.

Issue du Dogger, un aquifère présent sur le bassin parisien, la géothermie est

une énergie locale, renouvelable et bas carbone. À l'horizon 2026, le réseau alimentera l'équivalent de 7000 logements (bâtiments publics et bailleurs) en évitant l'émission de 10 000 tonnes de CO₂ – soit l'équivalent de 6 700 véhicules retirés de la circulation – permettant ainsi de répondre aux enjeux environnementaux et sociaux du territoire.



GeoSud92

Le Sipperec a réalisé en 2021-2022 une étude de potentiel géothermique sur le sud du département des Hauts-de-Seine. L'étude a démontré un potentiel intéressant pour implanter un site de production et de distribution d'énergie géothermique sur le territoire des communes de Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bourg-la-Reine.

À la suite d'une étude de faisabilité réalisée en 2023, le Sipperec et les trois villes se sont alliés pour créer la société publique locale (SPL) GéoSud92 au capital de 2,5 M€, le 22 avril 2024.

La SPL a pour mission de réaliser un doublet au Dogger sur le site du Panorama (Fontenay-aux-Roses) pour alimenter à 65,5% en énergies renouvelables un réseau de chaleur de 20 kilomètres, desservant 15 000 équivalents logements sur les trois villes, soit 91 GWh.

Les travaux devraient démarrer fin 2025. La mise en service de la première phase est prévue pour l'automne 2027 et une seconde pour l'automne 2028.



Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

5 Les achats responsables du Sipperec

Le Sipperec est un acteur majeur du secteur public en Île-de-France pour la transformation des territoires. Il pilote environ 300 marchés publics pluriannuels et 18 délégations de service public.

Ce contexte permet au Sipperec de faire émerger des modèles économiques et sociaux plus responsables en maîtrisant la dépense publique, en contribuant à l'équité sociale et en favorisant une saine compétitivité entre les acteurs économiques, tout en accompagnant les transitions énergétique et numérique.

509 000 
tonnes
de CO₂ évitées par an

24

25



Organisés autour de quatre axes :

Transversal

- Optimiser la mutualisation des achats ;
- Amplifier le sourcing et la veille ;
- Renforcer la communication et la transparence.

Social

- Faciliter l'insertion ;
- Aider les personnes en situation de handicap ;
- Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité.

Économie responsable

- Soutenir l'accès des TPE/PME à la commande publique ;
- Encourager le commerce équitable et l'achat éthique ;
- Favoriser l'économie sociale et solidaire.

Environnement

- Continuer la transition écologique ;
- Stimuler l'économie circulaire et réduire la production des déchets.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

100 %
de considérations
environnementales
et

30 %
de considérations sociales
dans nos marchés

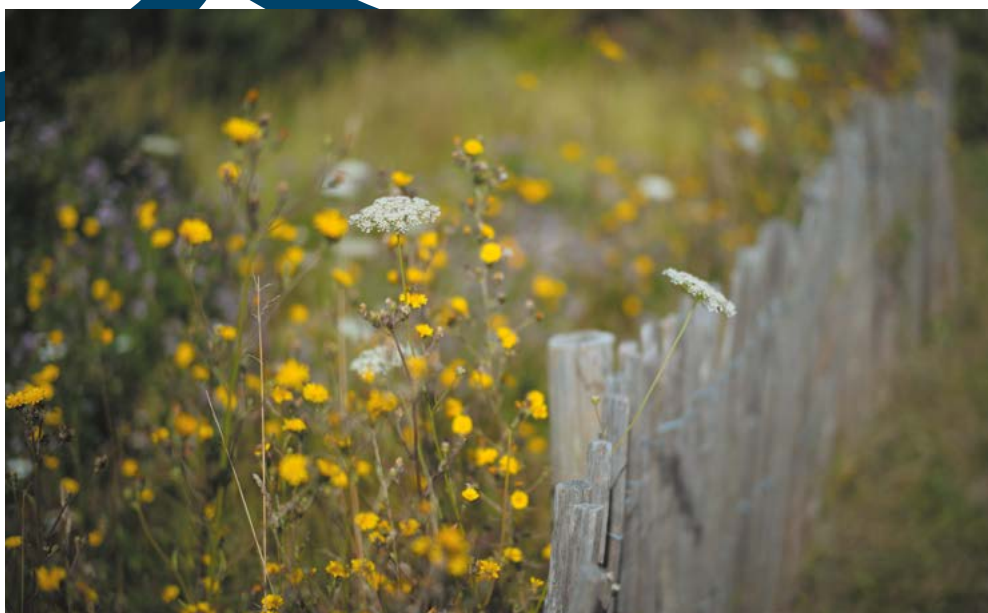
Objectifs de 2026 déjà atteints

702
millions d'euros

d'achats totaux
estimés en 2024

26

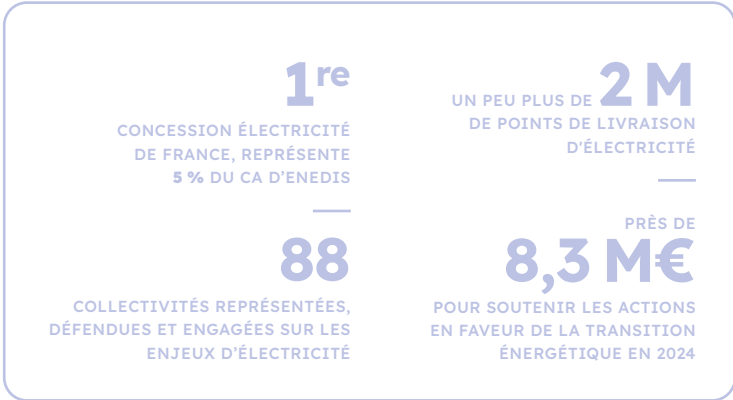
27



QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS CONCRÈTES :

- Former régulièrement les chef(fe)s de projet au développement durable dans la commande publique ;
- Questionnement systématique des entreprises sur leurs pratiques en matière de développement durable lors des sourcings ;
- Partager chaque année la programmation des achats pour identifier les marchés qui pourront faire l'objet d'une clause sociale ;
- Ouverture de Sipp'n'co à l'ensemble des acheteurs d'Île-de-France soumis au code de la commande publique ;
- Possibilité pour ces acheteurs d'avoir accès aux marchés de Sipp'n'co dès la notification de leur adhésion ;
- Première délégation de service public lancée avec des considérations sociales et environnementales : engagements demandés pour l'insertion professionnelle, sur l'analyse du cycle de vie et sur le rapport extra-financier ;
- Deux marchés lancés pour répondre aux obligations en matière de réemploi, réutilisation ou recyclage de matériels ;
- Réserver une partie des marchés au secteur adapté et protégé (entreprises adaptées et/ou ESAT) ;
- Sollicitations d'entreprises locales pour les marchés inférieurs à 40 000 € HT.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026



Compétence historique, l'électricité est au cœur des missions du Sipperec.

En tant qu'autorité concédante, le Sipperec contrôle la qualité de la distribution et de la fourniture de l'électricité aux tarifs réglementés de vente d'électricité (TRVE).

Son Fonds de partenariat (FP) finance les mesures des collectivités en faveur de la transition énergétique.

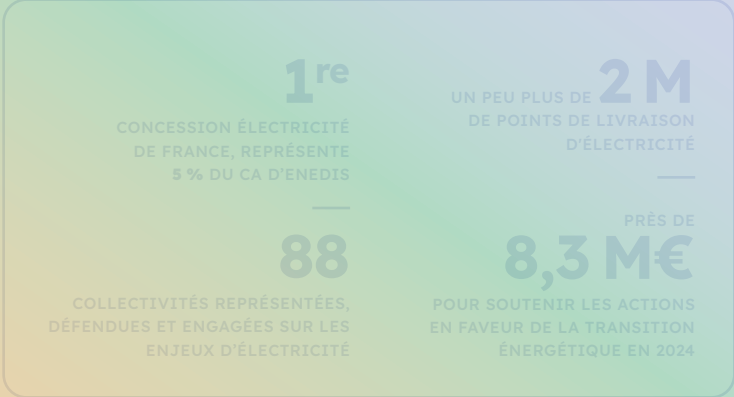
Son Fonds social précarité et efficacité énergétique (FSPEE) soutient CCAS et bailleurs sociaux dans la lutte contre la précarité énergétique.

Le Sipperec met également à disposition son expérience et ses compétences liées au marché de l'électricité avec le groupement de commandes électricité (GCE).



Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Pages 32 à 45



ÉLECTRICITÉ

Compétence historique, l'électricité est au cœur des missions du Sipperec.

En tant qu'autorité concédante, le Sipperec contrôle la qualité de la distribution et de la fourniture de l'électricité aux tarifs réglementés de vente d'électricité (TRVE).

Son Fonds de partenariat (FP) finance les mesures des collectivités en faveur de la transition énergétique.

Son Fonds social précarité et efficacité énergétique (FSPEE) soutient CCAS et bailleurs sociaux dans la lutte contre la précarité énergétique.

Le Sipperec met également à disposition son expérience et ses compétences liées au marché de l'électricité avec le groupement de commandes électricité (GCE).



Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Pages 32 à 45



32

La loi de 1906 a créé le régime des concessions et a placé la distribution d'électricité sous la responsabilité des collectivités territoriales souvent regroupées en syndicats intercommunaux pour la gérer. Pour le compte des collectivités qu'il représente, le Sipperec a donc pour mission de contrôler le service public de la distribution et de la fourniture d'électricité aux TRVE, gérées par Enedis et EDF, afin d'en assurer la qualité.

Dès 1924, le Sipperec scelle l'union des communes pour garantir aux territoires des investissements durables et un tarif équitable.

Dans l'exercice des missions que lui ont confiées les communes, le Sipperec a deux préoccupations essentielles :

- La qualité du service et du réseau de distribution qui a tendance à se détériorer depuis plusieurs années, notamment avec l'allongement des temps de coupure et des délais de raccordement ;

- Le prix de l'électricité payé par le consommateur final.

Par ailleurs, le Sipperec assure également la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux, et contrôle la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE).

Le respect des engagements en matière d'investissement

La commission électricité est chargée d'étudier et de préparer les décisions du comité syndical. Parmi les principaux sujets à l'ordre du jour de la commission en 2024 :

- **Février 2024** : « l'offre de raccordement » proposée par le Sipperec aux collectivités adhérentes à la compétence électricité, actualité sur l'évolution des tarifs de l'électricité ;
- **Avril 2024** : comptes EDF 2023, point d'actualité sur la fin de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH), point d'information sur le contrôle des postes de distribution publique réalisé par le Sipperec début 2024 ;
- **Juin 2024** : point d'actualité sur le raccordement des installations de recharge des véhicules électriques (IRVE), bilan du contrôle relatif aux incidents de coupures électriques notifiés au Sipperec pour l'exercice 2023 ;

- **Octobre 2024** : présentation des CRAC des concessionnaires (Enedis, EDF et la CEV) ;
- **Novembre 2024** : bilan Fonds de partenariat et Fonds social précarité et efficacité énergétique, point de concertation TURPE 7.

Elle est co-présidée par Rachida KABBOURI (Vitry-sur-Seine) et Jean-Pierre RIOTTON (Sceaux). En sont membres : Daouda KEITA (Bagnolet), Samuel BESNARD (Cachan), Dominique GAULON (Dugny), Despina BEKIARI (Fontenay-aux-Roses), Loïc DAMIANI (Fontenay-sous-Bois), Rachid MAIZA (La Courneuve), Séverine DELBOSQ (L'Île-Saint-Denis), Thierry BARNOYER (Maisons-Alfort), Pierre AUBRY (Neuilly-sur-Seine), Baptiste GERBIER (Noisy-le-Sec), Patrick LEROY (Rungis), Jean-Pierre CHAFFAUD (Sud-Eleg) et Claude LESEUR (Valenton).

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

1 En première ligne face à la hausse des prix de l'énergie

Le Sipperec est depuis longtemps attentif à l'évolution des prix de l'électricité. Il est en effet autorité concédante de la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente d'électricité pour un peu plus d'1 million de foyers.

Une hausse des prix sans précédent

Le Sipperec a renouvelé son appel au Gouvernement sur la régulation du nucléaire en demandant à relever le plafond de l'ARENH à 150 TWh, afin que l'investissement de la nation dans le nucléaire puisse profiter à tous, particuliers comme collectivités, et a demandé de la visibilité sur la régulation nationale du prix du nucléaire après la fin de l'ARENH prévue en 2025.

Le Sipperec a rappelé que l'ARENH constitue une option gratuite et asymétrique pour les fournisseurs alternatifs à EDF, ce qui est totalement injuste pour le producteur EDF.

Par ailleurs, le Sipperec étant l'un des principaux acheteurs d'électricité en France, il constitue un solide allié des collectivités. L'expertise et les volumes achetés par le Sipperec, notamment par le biais du groupement de commandes d'électricité, ont permis aux collectivités d'obtenir des prix contenus, dans un contexte particulier de très forte hausse des prix dits « de gros » du marché de l'électricité.

34

Cette situation souligne la nécessité de développer à l'échelle locale une politique énergétique indépendante des énergies fossiles. Depuis bientôt deux décennies, le Sipperec agit dans ce sens avec ses collectivités adhérentes et développe le solaire photovoltaïque, notamment en autoconsommation, ainsi que de multiples réseaux de chaleur de géothermie qui permettent, *in fine*, aux usagers d'accéder à une énergie renouvelable à des prix maîtrisés.



35

LE SIPPEREK A PARTICIPÉ AUX CONSULTATIONS DE LA CRE CONCERNANT L'ÉLABORATION DU TURPE 7

Le TURPE (tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité) correspond au tarif payé par les usagers sur leurs factures pour entretenir et développer le réseau, il est revu tous les quatre ans.

La délibération de la CRE du 13 mars 2025 fait état :

- D'un TURPE moyen de 17,8 milliards d'euros dont 4,2 milliards d'euros reversés à RTE ;
- De l'essor des raccordements de + 68 % par rapport au TURPE 6 ;

- D'une réduction de l'incitation financière concernant le critère B (62 min dans le TURPE 5 à 60,45 min à la fin du TURPE 6) ;
- D'une réduction de l'incitation financière concernant les raccordements (augmentation des malus correspondant aux délais de raccordement, mais avec des cibles revues à la hausse et adaptées aux performances réelles d'Enedis).

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

2 Limiter les incidents et coupures d'électricité

En sa qualité d'organisateur du service public de l'électricité pour le compte des collectivités, le Sipperec contrôle les missions exécutées par Enedis, afin de prévenir et limiter les incidents ainsi que les coupures en nombre et en temps pour protéger le consommateur final.



40,9[🕒] minutes

c'est le temps moyen de coupure d'un usager en 2024, contre un objectif contractuel d'Enedis de 25 minutes d'ici fin 2029.

Des incidents en hausse

En 2016, le Sipperec et Enedis ont signé un accord de méthode qui organise la remontée d'informations au syndicat lors des incidents touchant les postes sources ou le réseau concédé et entraînant des coupures équivalant à plus de 100 000 clients par minute.

Ainsi, plus de 77 incidents de ce type ont été notifiés par Enedis au Sipperec au cours de l'année 2024. Si 79 % des incidents de grande ampleur sont signalés au Sipperec, seulement 49 % des incidents sont signalés dans le délai de 24 heures contractuellement prévu et 71 % des rapports détaillés sont envoyés dans un délai de deux mois.

Pour ce qui concerne la qualité et l'exhaustivité des informations communiquées par Enedis, il est notable que le gestionnaire poursuit ses efforts pour contextualiser son intervention, cependant le contenu des informations partagées dans les rapports reste à affiner.

Enfin, sur l'exercice 2024, le gestionnaire du réseau annonce un critère B toutes causes confondues de 40,9 minutes sur le territoire du Sipperec, soit environ 2 minutes de moins que l'exercice précédent (43,1 minutes en 2023). Pour une concession urbaine, ce niveau est trop élevé. Il contribue à maintenir la tendance déjà haussière du critère B sur les vingt dernières années. Ce constat pose la question de la pertinence des choix d'investissements d'Enedis.

Accusé de réception en préfecture
092-219280789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

3 Enfouissement : fiabiliser le réseau de distribution et améliorer le paysage urbain

L'enfouissement des câbles aériens poursuit un double objectif de sécurité et de renouvellement des réseaux vétustes. Il améliore la qualité de distribution, car les réseaux souterrains résistent mieux aux intempéries les plus fréquentes (vents, tempêtes...). Il permet d'améliorer le cadre de vie des habitants, en libérant de la place au sol sur les trottoirs et en réduisant la pollution visuelle.

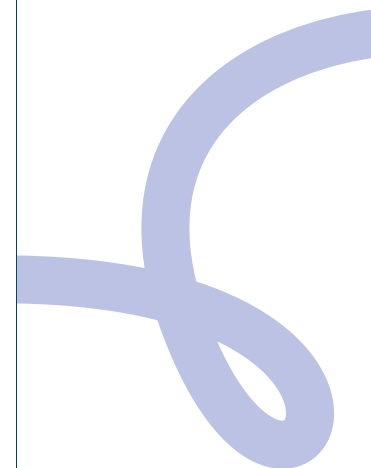
Une prise en charge intégrale pour les réseaux électriques basse tension

Le Sipperec accompagne les collectivités dans leurs projets d'enfouissement :

- Il réalise et finance la totalité des études et travaux pour l'enfouissement des réseaux électriques, et propose à la collectivité un programme pluriannuel de travaux ;

- Il réalise aussi l'enfouissement des autres réseaux (éclairage public, télécommunications, etc.), avec une prise en charge financière par les collectivités et les opérateurs.

38



NOTRE ENGAGEMENT

Environ 30 kilomètres de réseau électrique aérien en technologie « cuivre nu » sont encore présents sur le territoire fin 2024. Jusqu'à décembre 2021, Enedis assurait la maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement de celui-ci. Ce réseau, vétuste (installé il y a plus de 70 ans) et difficile à entretenir, fait depuis début 2022 l'objet d'une reprise de maîtrise d'ouvrage par le Sipperec, pour continuer à accompagner les communes dans la sécurisation et l'amélioration de la distribution publique d'électricité.

39

Depuis 2011, sur les 86 communes actives en termes d'enfouissement des réseaux électriques, plus de 755 kilomètres de réseaux de distribution électrique ont été enfouis, dont la totalité du réseau sur toiture. L'enjeu est de poursuivre ce chantier pour les 300 kilomètres de réseaux aériens basse tension restants, une infrastructure fragile, soumise aux intempéries et qui encombre l'espace public.

Les linéaires de réseaux restants sont variables selon les collectivités, mais le Sipperec et les villes travaillent conjointement pour tendre vers la réalisation de l'enfouissement de l'ensemble des réseaux d'ici 2033.

Durant l'année 2024, le Sipperec a lancé 18,5 kilomètres d'enfouissement en étude et a réalisé 25,5 kilomètres en travaux. Il a également finalisé 21,8 kilomètres sur des opérations antérieures.

L'année 2024 a permis de finaliser les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité et de libérer ainsi l'espace public sur 20 communes soit près d'un quart des villes de la concession.

2033

objectif « zéro fil aérien » sur le territoire de la concession

25,5 kilomètres

de réseaux électriques en

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

4 Raccordements : maîtriser son foncier et ses coûts

Depuis 2009, dans le cadre des demandes de raccordement, le Sipperec propose aux collectivités de les assister dans l’instruction des propositions techniques et financières émises par Enedis, afin de vérifier si elles doivent s’acquitter d’une contribution financière.

Une vigilance source d’économies importantes

En 2024, le Sipperec a étudié une quarantaine de dossiers de raccordement. Les analyses démontrent que, dans la très grande majorité des cas, les demandes de contributions reçues par les collectivités ne sont pas légitimes (78 % des dossiers étudiés, soit 226 756 euros sont indûment facturés aux collectivités par Enedis). En effet, dans une zone fortement urbanisée comme le territoire du Sipperec, le renforcement de réseaux est le cas le plus fréquent et ne doit pas donner lieu à facturation ; il est pourtant souvent traité par Enedis comme de l’extension facturée aux collectivités.

Une des mesures prises par la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 sur l’accélération de la production des énergies renouvelables, dite loi « APER », est la suppression de la contribution due par les collectivités en charge de l’urbanisme depuis le 10 septembre 2023, remplacée par la mise à contribution du demandeur du raccordement. Il s’agissait d’une demande formulée de longue date par le Sipperec.

40

41

En 2024, un délai moyen de près de

3 mois

pour la réalisation des raccordements électriques sans extension

Les coûts de raccordement sont désormais partagés entre le demandeur du raccordement et Enedis :

- En ce qui concerne la part branchement, le demandeur du raccordement (tiers ou collectivité) paie 60 % de celle-ci ;
- En ce qui concerne la part renforcement et/ou extension du réseau : s’il s’agit d’un renforcement du réseau, Enedis finance l’intégralité et est remboursé par le tarif d’utilisation du réseau public d’électricité (TURPE) ; s’il s’agit d’une extension du réseau, le demandeur paie 60 % de la part extension et les 40 % restants sont financés par le TURPE.

En 2024, le délai moyen était de près de trois mois pour la réalisation des raccordements électriques sans extension et de plus de sept mois avec extension.

Ces délais sont anormalement longs et très supérieurs aux objectifs fixés par la Commission de régulation européenne (CRE).



Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

5 Deux fonds pour accompagner les communes et leurs usagers

Dans un contexte particulièrement éprouvant pour bon nombre de collectivités et de leurs usagers, le Sipperec s'engage en faveur de ceux qui en ont besoin grâce à ses deux fonds : le Fonds de partenariat et le Fonds social précarité et efficacité énergétique, dit FSPEE.

Un fonds de partenariat essentiel pour les transitions

Le Fonds de partenariat est une particularité du contrat « historique » de distribution d'électricité et de fourniture aux tarifs réglementés de vente conclu avec Enedis et EDF pour 82 communes de la petite couronne parisienne.

La dotation 2024 du Fonds de partenariat, qui finance les subventions reversées aux villes ainsi que l'enfouissement des réseaux électriques réalisé par le Sipperec, était de près de 13 millions d'euros et a été entièrement consommée :

- 8,3 millions d'euros au titre de l'enveloppe dite de transition énergétique, pour des actions en faveur de la maîtrise de l'énergie (travaux d'éclairage public, passage aux LED), de la rénovation énergétique des bâtiments communaux éligibles aux certificats d'économie d'énergie (CEE), de l'achat des véhicules électriques pour atteindre 20 % du parc communal de véhicules, et de l'installation d'infrastructures de recharge associées ;
- Près de 435 000 euros au titre de l'enveloppe dédiée aux subventions versées aux villes pour l'enfouissement de leur réseau d'éclairage public ;
- Plus de 4,4 millions d'euros au titre de l'enfouissement du réseau électrique basse tension sous maîtrise d'ouvrage du Sipperec.

42

Afin de soutenir ses adhérents et de favoriser la relance économique, le Sipperec a fait le choix depuis 2021 d'augmenter la dotation disponible pour les communes, effort poursuivi en 2024.

Des mesures renforcées contre la précarité énergétique

Par ailleurs, le Fonds social précarité et efficacité énergétique (FSPEE), financé par EDF, offre la possibilité aux centres communaux d'action sociale (CCAS) qui le sollicitent d'aider à la lutte contre la précarité énergétique, grâce au paiement des factures d'électricité des abonnés EDF aux tarifs réglementés de vente d'électricité (TRVE) ou « tarif bleu » (qu'ils soient bénéficiaires ou non du chèque énergie). Il permet également le remboursement des achats d'ampoules basse consommation LED ou encore la réalisation de diagnostics énergétiques des logements des clients démunis. La dotation pour l'année 2024 s'élevait à 410 525 euros, à laquelle il faut ajouter un report exceptionnel d'une partie du reliquat de l'enveloppe du FSPEE des années précédentes, d'un montant de 125 000 euros, accordé par EDF. En 2023, la dotation représentait 381 000 euros.

43

Chaque commune dispose désormais d'une enveloppe allant de 150 000 euros à 1,1 million d'euros pour ses actions en faveur de la transition énergétique.

Le Sipperec se mobilise également pour communiquer et sensibiliser les communes adhérentes. Un groupe de travail a été initié en 2023 en collaboration avec des élus, des CCAS, des bailleurs sociaux et EDF, afin d'optimiser l'utilisation de ce fonds au bénéfice des usagers en précarité. Des actions de communication ont été mises en place en 2024 (distribution de dépliants à destination des professionnels sociaux des CCAS et du grand public, mais aussi d'une FAQ sur le FSPEE, matinée sur la précarité énergétique en partenariat avec EDF solidarités).

Jusqu'à

1,1 M€
d'aides

par commune pour les actions en faveur de la transition énergétique

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

6 L'offre d'achat d'électricité

Après la crise énergétique de 2022 et 2023, les prix de l'électricité sur le marché ont connu une baisse notable en 2024, sans toutefois revenir aux niveaux d'avant crise. De plus, les aides mises en place par le Gouvernement ont été peu à peu diminuées avec :

- La fin de l'amortisseur d'électricité le 31 décembre 2023 ;
- La taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) relevée à 22,5 €/MWh dès le 1^{er} février 2024, contre 1 €/MWh (bouclier tarifaire).

Ces deux facteurs combinés ont entraîné une stagnation des budgets électricité des villes entre 2023 et 2024.

Chiffres clés du groupement de commandes :

52 000
points de livraison

—
2,2 TWh
achetés (0,5% de la consommation française)

—
1
marché
de fourniture d'électricité verte premium

44

45



Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026



Pour soutenir la transition numérique, le Sipperec développe depuis plus de vingt-cinq ans un patrimoine de réseaux unique en Île-de-France par son importance et sa diversité, qu'il continue d'enrichir et de faire évoluer afin de répondre aux nouveaux besoins des territoires, des administrations, des entreprises et des usagers.

Il accompagne les collectivités dans leurs projets numériques en leur faisant bénéficier de services diversifiés à des tarifs compétitifs.



NUMÉRIQUE

Pages 50 à 55

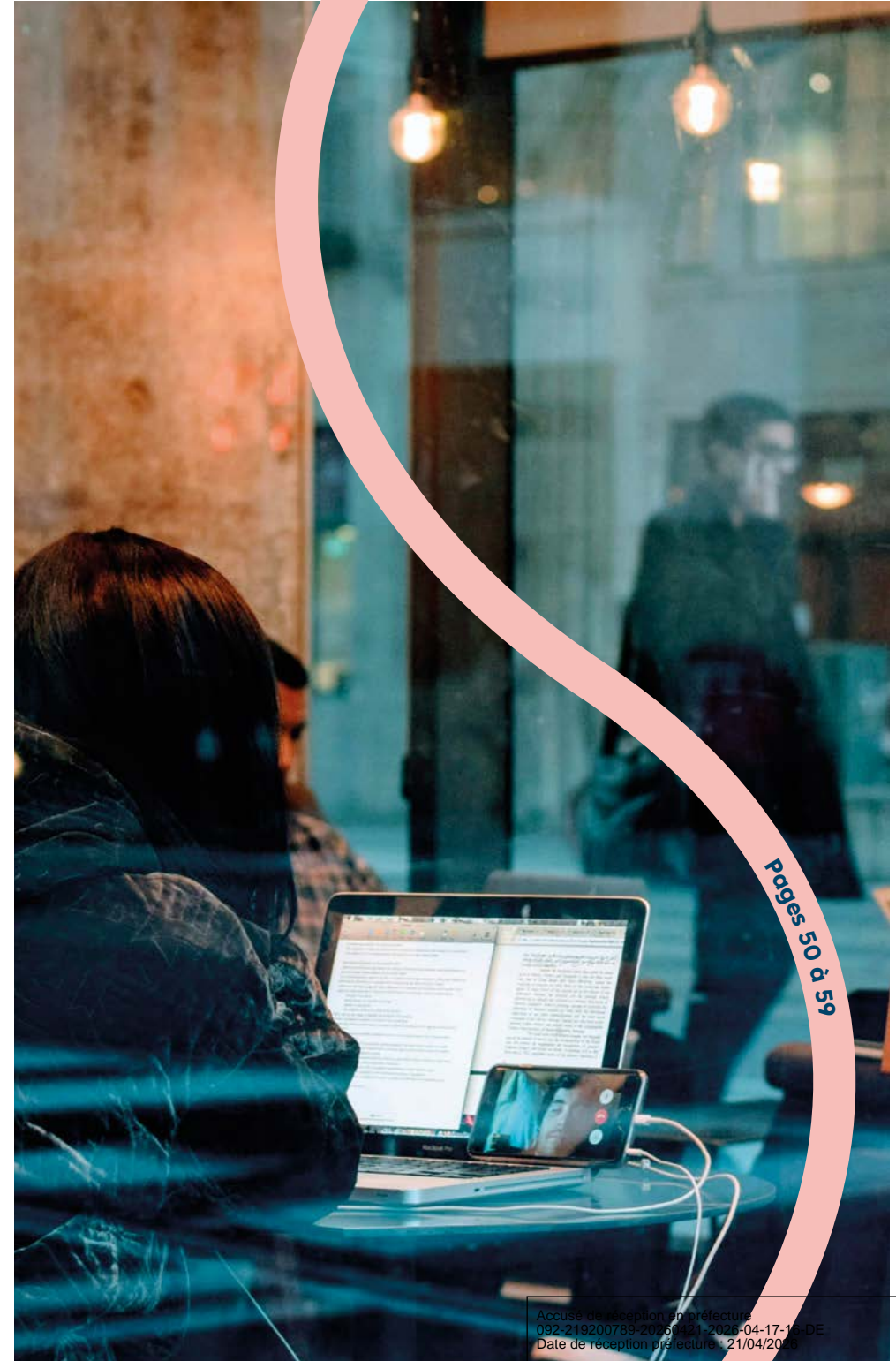
Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

25 ans D'EXPERTISE ET DE DÉVELOPPEMENT D'UN PATRIMOINE NUMÉRIQUE UNIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE	8 CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	4 M D'HABITANTS COUVERTS PAR LES 6 500 KM DE FIBRE OPTIQUE DÉPLOYÉE
+ de 6 500 km DE RÉSEAUX D'INITIATIVE PUBLIQUE DE FIBRE OPTIQUE DÉPLOYÉS EN ÎLE-DE-FRANCE	610 000 LOGEMENTS DESSERVIS EN TRÈS HAUT DÉBIT	91 COLLECTIVITÉS DESSERVIES PAR LES RÉSEAUX TRÈS HAUT DÉBIT DU SIPPAREC
1 OBSERVATOIRE DU TRÈS HAUT DÉBIT SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN	+ de 150 000 SITES PROFESSIONNELS (ENTREPRISES, SITES PUBLICS) ÉLIGIBLES À LA FIBRE OPTIQUE	

RIQUE - NUMÉ-

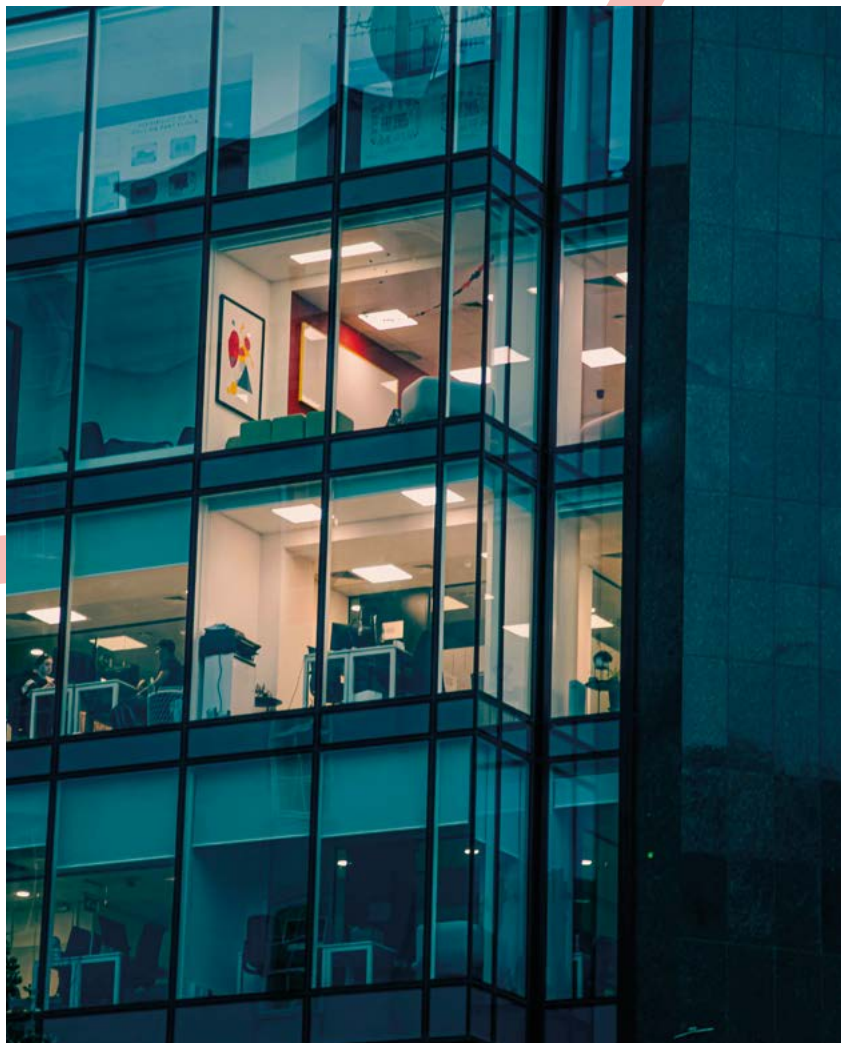
Pour soutenir la transition numérique, le Sipparec développe depuis plus de vingt-cinq ans un patrimoine de réseaux unique en Île-de-France par son importance et sa diversité, qu'il continue d'enrichir et de faire évoluer afin de répondre aux nouveaux besoins des territoires, des administrations, des entreprises et des usagers.

Il accompagne les collectivités dans leurs projets numériques en leur faisant bénéficier de services diversifiés à des tarifs compétitifs.



Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Pages 50 à 59



Veiller à garantir une couverture complète du territoire en Très Haut Débit

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, le Gouvernement, les collectivités et les opérateurs privés se sont engagés à rendre l'ensemble du territoire national éligible au Très Haut Débit d'ici fin 2022 et tous les foyers français à la fibre optique d'ici 2025. Fin 2024, ce chantier était largement avancé puisque **41,8 millions de locaux étaient raccordables à des réseaux filaires proposant des services Très Haut Débit** (réseaux en fibre optique de bout en bout, réseaux câblés à terminaison coaxiale, réseaux cuivre VDSL). Cependant cet objectif va encore nécessiter une mobilisation forte des opérateurs privés, qui ont la charge du déploiement des réseaux de fibre à l'abonné pour le grand public (FTTH) sur une grande partie des communes du Sipperec. Sur le territoire des 54 communes classées par l'ARCEP en zones très denses (ZTD), 1 492 500 locaux étaient rendus raccordables au FTTH au 30 septembre 2024, soit un taux de couverture de 94 %.

93 000 prises restaient encore à déployer d'ici la fin 2025, alors que l'on observe depuis 2022 un net ralentissement des déploiements et que le nombre de nouvelles lignes raccordables sur ce périmètre est tombé sous la barre des 8 000 prises par trimestre depuis 2023. L'achèvement des déploiements fibre et la densification des réseaux existants, permettant d'y raccorder les nouvelles constructions, vont donc constituer un enjeu essentiel sur la prochaine période, pour qu'aucun foyer ni aucune entreprise ne reste durablement à l'écart du Très Haut Débit. Cet enjeu de l'accès de tous au Très Haut Débit devient d'autant plus essentiel à l'heure où Orange annonce la fin du réseau cuivre à l'horizon 2030.

Dès 1997, le Sipperec s'engage dans le déploiement des réseaux de communication, défendant le droit d'intervention des collectivités afin d'assurer l'accès pour tous au Très Haut Débit.

Alors que l'accès à la fibre était limité à certaines communes, les élus du Sipperec ont souhaité déployer le THD sur tous les territoires.

41,8
millions

de locaux étaient raccordables à des réseaux filaires proposant des services Très Haut Débit fin 2024

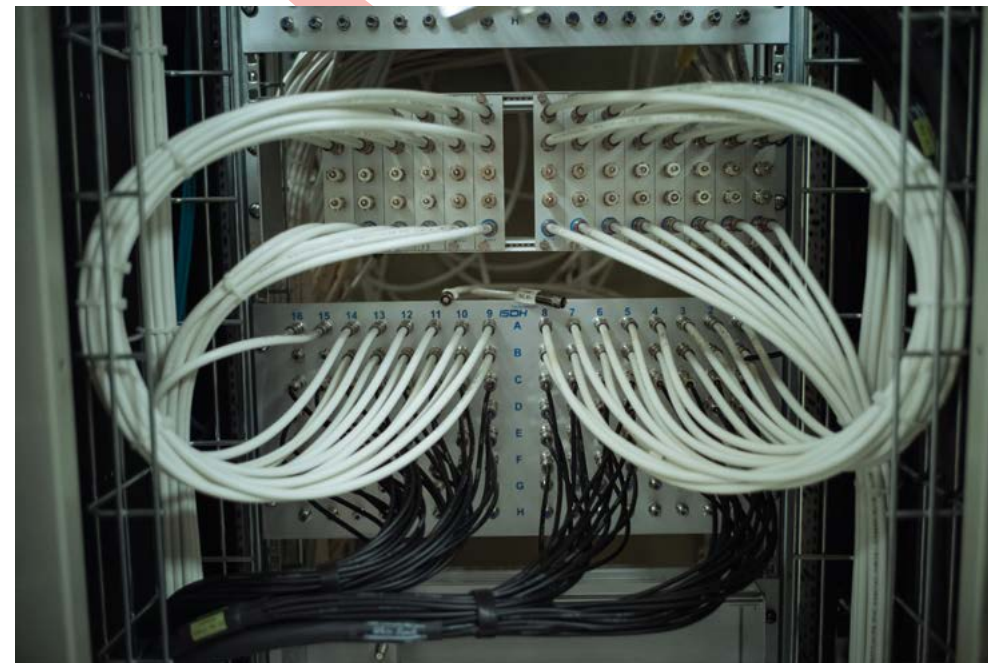
Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Fin du réseau cuivre à l'horizon 2030 : une migration accélérée vers les réseaux de fibre à l'abonné

Orange a présenté officiellement son plan de fermeture du réseau cuivre qu'il entend rendre effectif sur l'ensemble du territoire national d'ici la fin 2030. L'opérateur historique projette pour cela de fermer progressivement le réseau par lots successifs de communes, afin de migrer les abonnés sur les nouveaux réseaux de fibre FTTH en cours de déploiement, appelés à devenir le nouveau réseau de référence pour l'ensemble des usages (voix, accès Internet Très Haut Débit...). Le réseau cuivre sera tout d'abord fermé commercialement avant que son exploitation technique ne soit définitivement arrêtée.

Les communes et leurs élus vont donc être mobilisés, aux côtés d'Orange et des opérateurs, afin de préparer cette migration des abonnés, particuliers ou entreprises, vers les nouveaux réseaux, qui devront être finalisés à temps et partout pour que ce calendrier ambitieux puisse être tenu.

Sur le territoire du Sipperec, la commune de Vanves a été la première à tester la fermeture commerciale du réseau effective depuis mars 2024, et sa fermeture technique définitive un an plus tard, le 31 mars 2025 dans le cadre d'une expérimentation menée sur la zone très dense.



52

53

De sérieuses incertitudes persistent sur la capacité des opérateurs à terminer les déploiements d'ici fin 2025, en particulier sur le territoire des communes classées par l'ARCEP en zones très denses, sur lesquelles aucune obligation réglementaire d'assurer la complétude des déploiements ne pèse sur les opérateurs.

Dans l'hypothèse où le réseau fibre ne serait pas complet sur le territoire d'une commune avant la fermeture technique du réseau cuivre, les utilisateurs n'auraient d'autre solution que d'opter pour une technologie alternative de remplacement (réseaux câblés, box 4G/5G fixes, satellite...) pour continuer à bénéficier de leurs services.

Mais achever le réseau fibre n'est pas la seule inquiétude qui menace aujourd'hui la mise en œuvre du projet. Une fois déployé, le réseau fibre doit rester opérationnel ; or de nombreuses plaintes s'élèvent de la part d'abonnés victimes de pannes et coupures à répétition sur les réseaux FTTH, en raison des dégradations constatées à la suite d'interventions réalisées par des sous-traitants de second rang insuffisamment contrôlés par les opérateurs. Le Sipperec a alerté à de nombreuses reprises l'ARCEP du danger de ces raccordements réalisés pour les opérateurs commerciaux qui dégradent les réseaux et réclame au régulateur de pouvoir confier ces raccordements à l'opérateur d'infrastructure dans le cadre d'expérimentations sur ses deux réseaux publics Sequantic et Euro

Accusé de réception en préfecture
192-215200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

1 Déployer le Très Haut Débit pour tous

Dans le cadre de sa compétence en matière de « réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle », le Sipperec est chargé d'établir, d'exploiter et de mettre à disposition pour le compte de ses adhérents des réseaux et infrastructures de communications électroniques destinés à équiper leur territoire.



540 000
prises câblées
raccordables en Très Haut Débit

54

55

Réseaux câblés

Avec près de 540 000 prises câblées raccordables, ces réseaux constituent un levier important pour l'aménagement numérique des collectivités qu'ils desservent. Ils permettent notamment de garantir à court et moyen terme la continuité des services Très Haut Débit délivrés à toutes les catégories d'utilisateurs sur les territoires où les réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH, en anglais *Fiber To The Home*) ne sont pas encore totalement déployés.

Le renouvellement des contrats de concession pour ces réseaux câblés, que le Sipperec a finalisé en 2023, est désormais effectif sur le territoire des 45 communes concernées.

Réseaux Sequantic et Europ' Essonne

Les deux réseaux publics FTTH desservent aujourd'hui un ensemble de plus de 69 000 foyers sur les territoires des deux communautés d'agglomération de Paris-Saclay et Cœur d'Essonne Agglomération.

Le réseau Sequantic dessert également l'ensemble des sites professionnels avec des offres de fibre à débit garanti (FTTO en anglais, *Fiber To The Office*), soit un parc adressable de plus de 154 000 entreprises et établissements publics sur le territoire métropolitain.

Les deux réseaux sont déployés et exploités dans le cadre de deux délégations de service public, et confiés à des filiales du groupe Altitude Infra.

L'année 2024 a été marquée par la poursuite et l'extension des travaux du programme de remise en état des deux réseaux FTTH qui subissent depuis 2021 d'importantes dégradations avec l'accélération de la commercialisation de la fibre auprès du grand public. Une des principales sources de ces dégradations provient des opérations de raccordement des abonnés confiées aux sous-traitants des opérateurs commerciaux du « mode STOC » (Sous-traitance Opérateur Commercial). Dans le cadre du programme SPRING, le délégataire Altitude Infra a déjà repris et remis en état une partie importante des ouvrages des deux réseaux publics (armoires de points de mutualisation -PM- et boîtiers de points de branchement optique -PBO-) qui avaient été dégradés lors de ces raccordements. Ces travaux devraient être poursuivis jusqu'à fin 2025.

Réseau Irisé

Ce réseau d'initiative publique initié en 2001 a permis de développer et d'exploiter une infrastructure en Très Haut Débit au service des opérateurs et des collectivités.

Grâce au réseau Irisé, les 84 collectivités desservies peuvent ainsi développer des projets structurants et pérennes :

- 1 108 sites déjà raccordés sur le réseau ;
- 1 175 contrats de service ont été conclus au total en 2024, dont 259 nouveaux contrats par des collectivités sur le réseau.

Le réseau Irisé propose des services de location de fibre noire (FON) ou activée à destination des opérateurs commerciaux, des entreprises ou des collectivités

qui peuvent recourir à ces fibres pour interconnecter leurs bâtiments et constituer leurs réseaux en propre, dans le cadre de groupes fermés d'utilisateurs (GFU) pour la vidéoprotection.

Au cours de l'année 2024, 60 kilomètres de câbles optiques supplémentaires ont été déployés sur le réseau Irisé, portant ainsi le linéaire total de l'infrastructure à 1 719 kilomètres, dont 1 470 sur le périmètre délégué.

Le Sipperec continue de préparer activement la réversibilité des données de cette concession dont le contrat arrivera à échéance en juillet 2026.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

LE SCHÉMA LOCAL DE RÉSILIENCE DES RÉSEAUX NUMÉRIQUES DU SIPPAREC

L'objectif de ce projet ambitieux initié en 2024 par le Sipperec vise à renforcer la sécurité et la résilience des réseaux de communications électroniques Très Haut Débit qu'il déploie en Île-de-France pour le compte de ses adhérents face aux aléas climatiques et aux risques de malveillance.

Cette étude, soutenue par la Banque des Territoires, permettra de développer une stratégie et un plan d'action pour anticiper et gérer efficacement les risques, garantissant ainsi une connectivité continue et fiable à l'ensemble des usagers.

Il s'agit d'un engagement fort en faveur de l'aménagement numérique de la région, marquant une nouvelle étape significative dans sa mission de fournir des services de communication de pointe et sécurisés. La Banque des Territoires cofinance la réalisation de schémas locaux de résilience dans le cadre de son plan d'adaptation au changement climatique.

À travers la mise en œuvre de ce projet, le Sipperec, aménageur numérique historique en Île-de-France, conforte son implication en faveur de l'innovation au service des territoires.

UNE PROCÉDURE COMMUNE POUR LE RENOUELEMENT DES RÉSEAUX IRISÉ ET SEQUANTIC

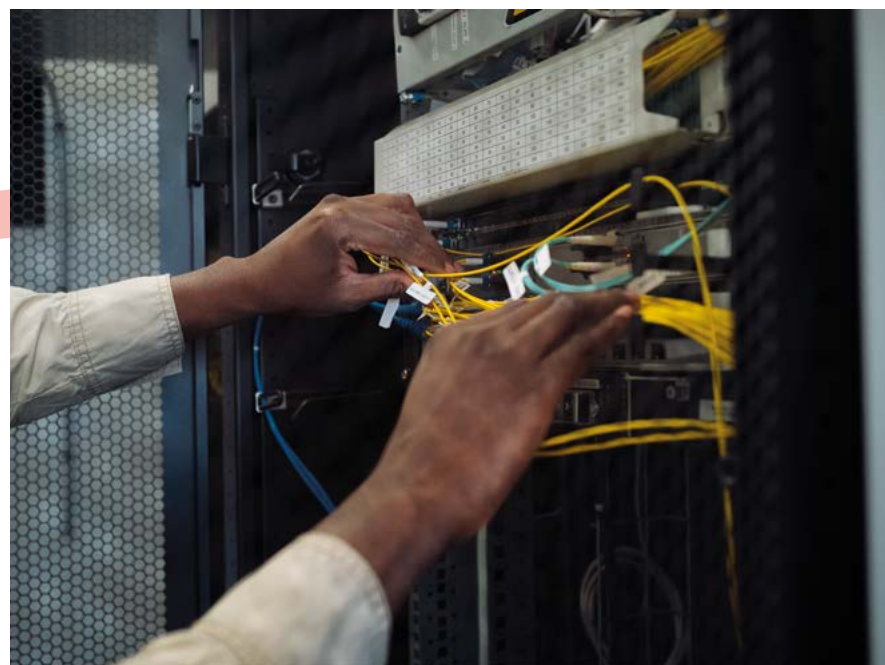
Le Sipperec a lancé en mars 2024 une nouvelle procédure de délégation de service public commune en vue de poursuivre l'exploitation et le développement des réseaux de fibre Irisé et Sequantic dont les contrats arriveront tous deux à échéance à l'été 2026.

Avec ce projet, le Sipperec entend renforcer la capillarité et la résilience des deux réseaux ainsi consolidés afin de pouvoir proposer aux collectivités adhérentes et entreprises du territoire des liaisons de fibre à qualité renforcée, à des tarifs compétitifs. De nouvelles offres comprenant des services avec doubles adductions sécurisées pourront notamment être proposées aux usagers.

610 000
prises raccordables
en Très Haut Débit

4 M
d'habitants
couverts par les 6 500 km de fibre optique déployée pour l'ensemble de ces réseaux publics Très Haut Débit

91
collectivités
desservies par les réseaux Très Haut Débit du Sipperec



L'Observatoire du Très Haut Débit

Afin de répondre à l'objectif du Schéma métropolitain d'aménagement numérique de bâtir une métropole connectée, capable d'assurer un accès universel aux infrastructures numériques, le Sipperec, en partenariat avec la métropole du Grand Paris, met en ligne depuis 2017 l'Observatoire métropolitain du Très Haut Débit.

Cet outil met à disposition des cartes dynamiques qui fournissent des informations précises et actualisées sur l'évolution du déploiement des réseaux de fibre FTTH sur le territoire métropolitain.

Elles permettent ainsi de mesurer chaque trimestre le chemin restant à parcourir pour garantir une couverture complète et homogène du territoire métropolitain.

L'observatoire constitue un véritable levier d'action pour les communes et les territoires de la métropole du Grand Paris.

Disposer d'infrastructures de communication de qualité et accessibles à tous constitue en effet un prérequis aux développements des nouveaux usages numériques.

Accusé de réception en préfecture
092 243200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

2 Accompagner les usages numériques

Premier acteur régional de l'aménagement numérique, le Sipperec met également à disposition des adhérents de sa centrale d'achats Sipp'n'co un ensemble de solutions performantes et diversifiées. Ces solutions permettent à la fois de fournir aux collectivités tous les outils et services nécessaires au bon fonctionnement de leurs réseaux de communication et de leurs systèmes d'information, mais également des dispositifs orientés « usages » pour les aider à développer et mettre en œuvre leur offre à destination des citoyens, des usagers et des acteurs économiques et institutionnels, conformément à leurs choix de politiques publiques.

Un accompagnement au plus près des besoins des collectivités et de leurs usagers

Le Sipperec favorise le développement de l'offre de services aux citoyens, aux acteurs économiques et institutionnels.

Il permet aux collectivités et organisations publiques franciliennes de bénéficier de services numériques diversifiés et performants à des prix très compétitifs en matière d'Internet, de téléphonie, de cybersécurité et de vidéoprotection.

Les marchés proposés dans le cadre de Sipp'n'co contribuent aussi à l'amélioration

des services numériques aux citoyens en matière d'éducation, de respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et de connaissance de leur territoire (système d'information géographique, SIG).

Pour faciliter le déploiement des projets des collectivités, le Sipperec propose l'accompagnement par des experts dans le cadre de marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

58

59

LES USAGES NUMÉRIQUES EN 2023 (SOURCE ENQUÊTE DU CREDOC POUR L'ARCEP – ÉDITION 2024)

- 75 % des connexions Internet à domicile reposent sur de la fibre ou du câble ;
- 91 % des Français sont équipés d'un smartphone ;
- Plus de 9 Français sur 10 se connectent à Internet ;
- 51 % des internautes disposent d'un espace de stockage de leur données sur le cloud ;
- 19 % des Français ont été victimes au cours des six derniers mois de cyber-malveillance, d'injures, de harcèlement, de diffamation en ligne ;
- 75 % des Français consultent quotidiennement les réseaux sociaux et les plateformes de partage de vidéos ;
- 36 % des Français rencontrent des difficultés ou des freins qui les empêchent d'utiliser les outils numériques ;
- 77 % des Français âgés de 18-24 ans utilisent des outils d'intelligence artificielle (ChatGPT, Copilot...) et 33 % des Français toutes tranches d'âge confondues.

Réduire l'empreinte carbone du secteur numérique

La loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique (REEN) du 15 novembre 2021 a pour objectif de faire converger transition numérique et transition écologique. Elle vise pour cela à responsabiliser l'ensemble des acteurs du numérique : consommateurs, professionnels du secteur et acteurs publics.

Le secteur du numérique était responsable de 2,5 % des émissions de gaz à effet de serre en France, en 2019, mais son impact environnemental augmente et pourrait atteindre 7 % d'ici 2040, si rien n'est fait pour mettre en place une véritable politique de sobriété numérique. Œuvrer à la prise de conscience de l'impact environnemental du numérique,

limiter le renouvellement des équipements et terminaux, responsables de 70 % de l'empreinte numérique en France, favoriser le réemploi et le recyclage, promouvoir des réseaux et data centers moins énergivores... De cette nouvelle loi, nombre de dispositions et mesures à mettre en œuvre concernent les collectivités territoriales.

Les communes de plus de 50 000 habitants doivent notamment définir, depuis le 1^{er} janvier 2025, « une stratégie numérique responsable qui indique notamment les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale du numérique et les mesures mises en place pour les

Accusé de réception en préfecture
0921219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026



En réponse aux enjeux environnementaux et aux besoins en énergies renouvelables de ses collectivités adhérentes, le Sipperec, premier producteur public d'énergies renouvelables francilien, propose une palette d'offres en maîtrise d'ouvrage adaptée à la spécificité de leurs territoires : réseaux de chaleur alimentés par de la géothermie profonde, centrales solaires photovoltaïques en toitures ou en ombrières de parkings, rénovation énergétique en maîtrise d'ouvrage déléguée des bâtiments communaux, mais aussi production d'hydrogène bas carbone via la SEM Siper.

Pour compléter son offre, des solutions de maîtrise de l'énergie sont mises à disposition des collectivités dans le cadre des marchés du bouquet 1 de la centrale d'achats Sipp'n'co.



Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

5

RÉSEAUX DE CHALEUR ALIMENTÉS PAR DE LA GÉOTHERMIE PROFONDE RÉPARTIS SUR 16 COMMUNES

5

RÉSEAUX DE GÉOTHERMIE EN CONSTRUCTION RÉPARTIS SUR 12 COMMUNES

117

CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES DANS 56 VILLES

+ de 20

PROJETS SOLAIRES EN DÉVELOPPEMENT SUR DES TOITURES OU OMBRIÈRES

3

PROJETS DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE GLOBALE DE BÂTIMENTS PUBLICS ENGAGÉS

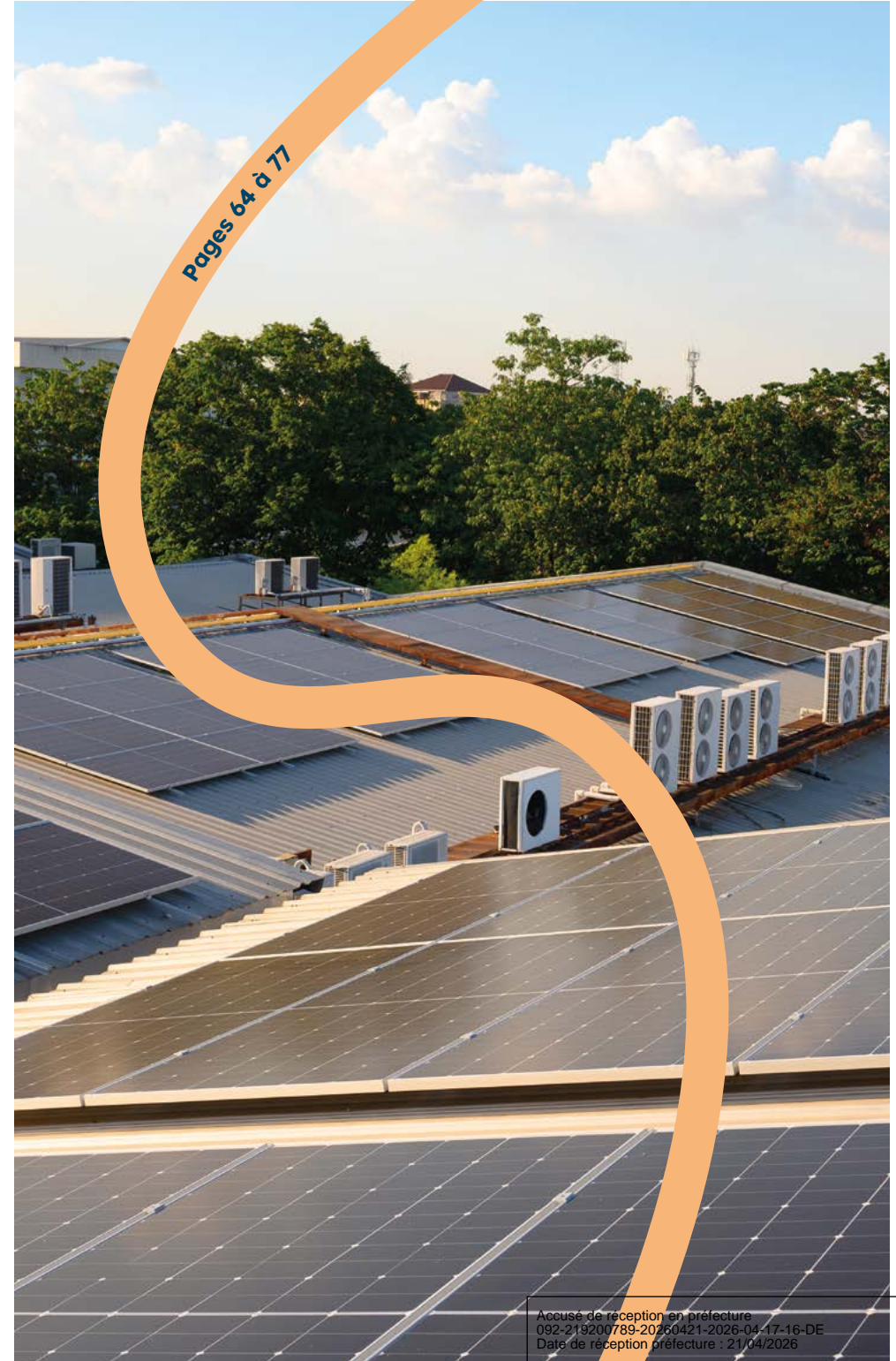
1^{er}

PRODUCTEUR PUBLIC D'ÉNERGIES RENOUVELABLES EN ÎLE-DE-FRANCE

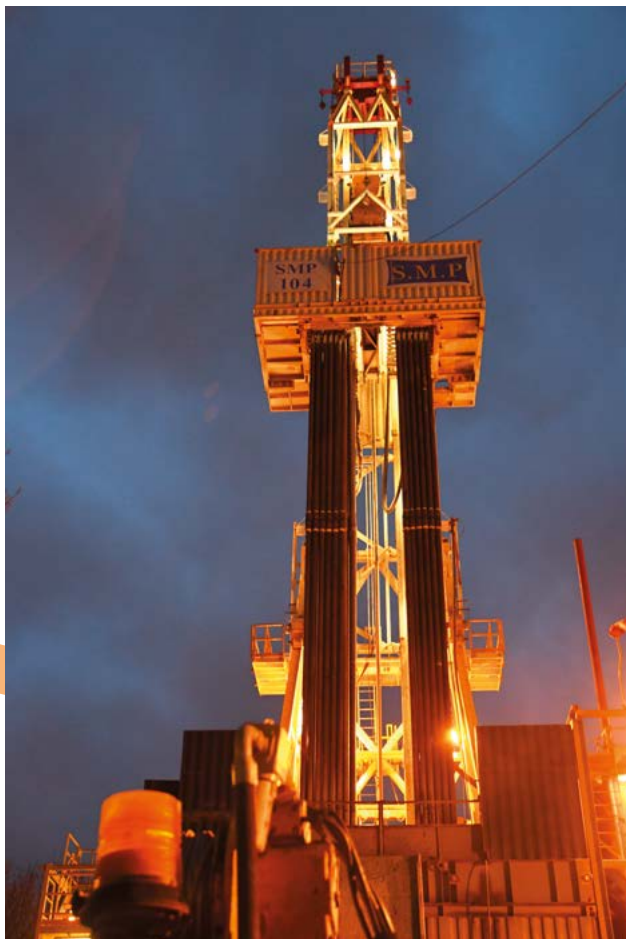
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En réponse aux enjeux environnementaux et aux besoins en énergies renouvelables de ses collectivités adhérentes, le Sippnec, premier producteur public d'énergies renouvelables français, propose une palette d'offres en maîtrise d'ouvrage adaptée à la spécificité de leurs territoires : réseaux de chaleur alimentés par de la géothermie profonde, centrales photovoltaïques en toitures ou en ombrières, marchés de rénovation énergétique en maîtrise d'ouvrage déléguée des bâtiments communaux, mais aussi production d'hydrogène bas carbone via la SEM Siper.

Pour compléter son offre, des solutions de maîtrise de l'énergie sont mises à disposition des collectivités dans le cadre des marchés du bouquet 1 de la centrale d'achats Sipp'n'co.



Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026



Pour mettre en œuvre ses projets, le Sipperec adapte ses modes de gestion en fonction du contexte et des besoins des collectivités : sur les dix réseaux de chaleur géothermique déjà réalisés ou à venir, quatre le sont en délégation de service public (DSP) attribuée à des opérateurs privés (Dalkia et Engie Solutions), cinq en DSP attribuées à une société publique locale (SPL) dont le Sipperec et les villes sont actionnaires, et un réseau est en maîtrise d'ouvrage par le Sipperec.

Par ailleurs, le Sipperec a créé en 2014 la société d'économie mixte (SEM) Sipenr pour concrétiser les projets d'énergies renouvelables. La SEM développe, finance, construit et exploite des grands

projets (solaire photovoltaïque au sol, éolien terrestre, hydrogène...), toujours en partenariat avec les collectivités mais également avec les citoyens et acteurs locaux.

Activateur d'idées et d'efficacité : la commission Énergies renouvelables

La commission Énergies renouvelables se réunit deux fois par an pour aborder des sujets d'actualité, étudier et préparer les décisions du comité syndical, contribuer aux travaux du Sipperec. Elle est coprésidée par Marie-Pierre LIMOGE (Courbevoie) et Samuel BESNARD (Cachan).

En sont membres : Geneviève ÉTIENNE (Le Kremlin-Bicêtre), Oben AYYILDIZ (Épinay-sur-Seine), Rachid MAIZA (La Courneuve), Florence CROCHETON-BOYER (Saint-Mandé), François ÉLIE (Marolles-en-Brie), Rodéric AARSSE

(Malakoff), Pierre CRESPI (Clamart), Boris DEROOSE (Saint-Denis), François DARCHY (Versailles), Marie LECLERC-BRUANT (Fresnes), Séverine DELBOSQ (L'Île-Saint-Denis), Mélodie CHALVIN (Châtillon), Jean-Pierre CHAFFAUD (Sud-Eleg), Thierry BARNOYER (Maisons-Alfort), Bertrand VOISINE (Vanves), Nacime AMIMAR (Pantin), Rachida KABBOURI (Vitry-sur-Seine), Paul BENSOUSSAN (Bagneux), Henri PETTENI (Saint-Maur-des-Fossés) et Pascal LESSELINGUE (L'Haÿ-les-Roses).

1 Produire et distribuer la chaleur renouvelable

L'Île-de-France est une région dépendante de l'énergie produite ailleurs. Une situation qui doit et peut changer, notamment grâce aux solutions proposées par le Sipperec, premier producteur public francilien d'énergies renouvelables.

Le Sipperec est aux côtés de ses collectivités adhérentes pour développer des solutions de production d'énergies renouvelables adaptées au territoire.



5 réseaux

de chaleur à base de géothermie profonde en service répartis sur 16 communes

5 projets à base de chaleur renouvelable en construction sur 12 communes

Le Sipperec réalise le montage des opérations de réseaux de chaleur et de solaire photovoltaïque. Il pilote la mise en œuvre du projet et en assure ensuite le suivi et l'exploitation en lien étroit avec les villes.

Les réseaux de chaleur géothermique du Sipperec couvrent la majorité des besoins en chaleur de l'habitat collectif et des équipements publics sur le territoire qu'ils desservent. Ils permettent de bénéficier sur la durée d'un prix maîtrisé et compétitif de la chaleur, moins soumis aux fluctuations du cours des énergies fossiles car basé sur une énergie locale et renouvelable.

En 2024, la SPL UniGéo a débuté les travaux de construction de la centrale géothermique et a poursuivi la pose des canalisations de chaleur, pour une mise en service de la première phase du réseau en octobre 2025 sur le territoire des villes des Lilas, du Pré-Saint-Gervais et de Pantin. La mise en service de la deuxième phase du réseau sur le territoire de Romainville est prévue en octobre 2026.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

En 2024, la régie Gényo couvrant les territoires de Bobigny et de Drancy, a réussi le forage de deux nouveaux puits géothermiques à Drancy afin d'alimenter l'ouest du territoire et de s'interconnecter avec le réseau de la SPL Unigéo, que la nouvelle centrale géothermique permettra d'alimenter.

L'investissement total réalisé par Gényo et la SPL Unigéo dépasse les 100 millions d'euros en trois ans.

1^{er}
acteur public
de la géothermie en Île-de-France

20 %
de la production régionale
de géothermie profonde est produite sur des réseaux du Sipperec

68

69

Cette année 2024 marque également le début du forage du doublet géothermique sur la ville de Malakoff par la SPL GéoMalak, achevé avec succès en février 2025. Les travaux de construction de la centrale et la pose des canalisations seront réalisés en 2025 et 2026 avec un objectif de mettre en service le réseau en octobre 2026.

En ce qui concerne la Seer, elle a fêté ses 10 ans en 2024 en poursuivant l'extension de son réseau de géothermie sur les communes de Grigny, Fleury-Mérogis, Sainte-Geneviève-des-Bois et Ris-Orangis.. Des travaux de raccordement de l'usine Coca-Cola située sur Grigny ont par ailleurs débuté avec une mise en service programmée en 2025.

En 2024, la société Ygé, filiale d'Engie Solutions, délégataire d'une concession attribuée par le Sipperec, a débuté des travaux d'extension pour raccorder de nouveaux abonnés à Noisy-le-Sec et Rosny-sous-Bois.

Les villes de Sceaux, Fontenay-aux-Roses et Bourg-la-Reine ont créé en avril 2024 avec le Sipperec la société publique locale GéoSud92, dans le but de développer un projet de réseau de chaleur de 90 GWh alimenté par un doublet géothermique à forer sur le stade du Panorama de Fontenay-aux-Roses, à l'horizon 2026-2027.

Les études de faisabilité sur les villes de Bry-sur-Marne, Villiers-sur-Marne et Noisy-le-Grand ont été finalisées. Ces communes ont pris la décision en décembre 2024 de créer la société publique locale Marnéo, pour mener à bien un projet de l'ordre de 150 GWh alimenté par deux doublets géothermiques à forer sur le complexe sportif Octave Lapize à Villiers-sur-Marne.

CLASSEMENT DES RÉSEAUX

Afin d'encourager le développement des réseaux de chaleur existants, la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat exige le classement des réseaux de chaleur à compter du 1^{er} janvier 2022. Le classement vise à rendre obligatoire le raccordement à un réseau de chaleur, existant ou en projet, dans certaines zones géographiques appelées « zones de développement prioritaire », des nouvelles constructions et extensions de plus de 150 m² ainsi que des bâtiments existants subissant d'importantes rénovations et dont le système de chauffage est remplacé.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

2 Accélérer le déploiement du solaire photovoltaïque

Le Sipperec concrétise les projets des collectivités d'Île-de-France qui souhaitent produire de l'électricité à partir de l'énergie solaire sur leurs bâtiments publics ou sur des parkings, depuis les premières études jusqu'à la phase de travaux et l'exploitation.

Les nouveaux modèles de convention du Sipperec permettent le développement de centrales photovoltaïques en autoconsommation à la maille du site d'installation (bâtiment ou parking) ou de plusieurs sites publics (dite « autoconsommation collective »). Ces projets permettent aux communes de maîtriser leur budget électricité en s'approvisionnant localement.

117
centrales
photovoltaïques
exploitées dans 55 villes

70

71

+ de 20
projets solaires
en développement sur des toitures
et des parkings publics pour environ
2 MW



5,5 MWh
en exploitation



À savoir

L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE EN PLEIN ESSOR

L'autoconsommation collective a franchi le seuil des 1 000 opérations en service et près de 2 000 opérations supplémentaires sont en cours de préparation à ce jour. Ce mode de portage a connu un développement important ces deux dernières années grâce au portage des collectivités territoriales. À ce jour, le Sipperec développe 15 projets pour le compte de ses adhérents.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

3 Produire de l'hydrogène bas carbone pour une mobilité plus propre

L'hydrogène constitue une filière en développement pour la Région Île-de-France. Il présente de nombreux intérêts pour une mobilité respectueuse de l'environnement et pourvoyeuse d'emplois.



Un projet de production locale d'hydrogène bas carbone

Le Sipperec, via sa SEM Siper et aux côtés de Suez et de la Banque des Territoires, est actionnaire de la société « H2 Créteil » qui a pour raison d'être la construction d'une centrale de production et de distribution d'hydrogène bas carbone à l'aval de l'unité de valorisation énergétique (UVE) du Syndicat mixte de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM) à Créteil. La première pierre de cette installation a été posée en 2024 pour une mise en service prévue en 2025.

Cette station transformera en hydrogène l'électricité produite à partir de la combustion des déchets ménagers par un procédé d'électrolyse.

Produit localement, l'hydrogène vert d'H2 Créteil permettra d'alimenter des véhicules publics, tels que les bus, les bennes à ordures ménagères, les véhicules spéciaux pour les collectivités ou encore les véhicules utilitaires et ce, sur un territoire connu pour des mobilités intensives à proximité d'Orly et de l'A86, et à la lisière de la zone à faibles émissions (ZFE).

L'implantation de cette station, soutenue par l'ADEME, la Région Île-de-France et la Commission européenne, s'intègre pleinement dans les politiques locales de transition énergétique et écologique.

72

73

NOTRE ENGAGEMENT

Dès 2018, le Sipperec avait, aux côtés de l'ADEME, de la Région Île-de-France et de la Ville de Paris, réalisé un schéma de déploiement de l'hydrogène sur le territoire francilien. Ces propositions ont été présentées début 2021 à l'ensemble de ses partenaires et sont désormais devenues les références pour les projets franciliens à l'étude.

1 000 kg/j d'hydrogène : c'est la capacité de production et de distribution du site de Créteil qui permettra de couvrir l'équivalent de la consommation

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

4 Maîtriser la consommation d'énergie

Depuis plus de vingt ans, le Sipperec répond aux enjeux de maîtrise de l'énergie en développant de nombreux outils. Il s'agit notamment, par l'intermédiaire de la centrale d'achats Sipp'n'co, de marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), de maîtrise d'œuvre (MOE) et désormais d'une offre de maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) permettant aux villes de confier au Sipperec des opérations globales de rénovation énergétique.



Maîtriser l'énergie dans les bâtiments publics

Faire appel aux solutions du Sipperec c'est :

- Renforcer la performance énergétique et environnementale du patrimoine des collectivités (bâti et éclairage public), pour lequel la réglementation devient de plus en plus exigeante au regard des enjeux environnementaux actuels ;
- Réaliser des économies d'énergie et réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

VALORISER LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE : NOUVEAU NOM POUR LE DISPOSITIF CEE

Grâce à son dispositif CEE (certificat d'économie d'énergie) coanimé avec le Sigeif et le Smoys , plus de 2,2 millions d'euros ont été reversés par le Sipperec aux villes pour un volume de plus de 365 GWh cumac.

En 2024, ce dispositif a été renommé CEE Synergies afin de donner une nouvelle identité propre à cet outil en pleine expansion pour soutenir les dépenses des collectivités en matière d'efficacité énergétique.

CEE
SYNERGIES

MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

En 2024, le Sipperec a signé avec les villes partenaires de Villejuif, Saint-Mandé et Gagny trois premières conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée pour rénover deux écoles et transformer une école de musique en un centre de santé. Ces opérations permettront de réduire de 60 % les consommations des bâtiments et d'atteindre les objectifs du décret tertiaire d'ici deux ans.

Trois nouvelles opérations devraient débuter en 2025 avec de nouvelles villes.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Grâce au Fonds de partenariat Sipperec, les collectivités adhérentes à la compétence électricité peuvent financer :

- Des études et des travaux de maîtrise de l'énergie (MDE) éligibles aux CEE sur les bâtiments communaux (taux maximum de financement : 30 %) ;
- L'achat de bornes de recharge ou de véhicules propres (taux maximum de financement : 30 %) ;
- La mise à disposition de données pour accompagner leur transition énergétique (100 %) ;
- Des actions d'information, d'animation et de sensibilisation sur la maîtrise de l'énergie (taux maximum de financement : 80 %).

Cela se traduit par des aides financières qui vont de 150 000 € à 1,1 M€, selon la population et la superficie de la ville.

L'offre performance énergétique de Sipp'n'co

Pour définir et mettre en œuvre des actions de maîtrise de l'énergie sur leur patrimoine, les adhérents de la centrale d'achats Sipp'n'co ont à leur disposition des marchés publics qu'ils peuvent exécuter à tout moment selon leurs besoins :

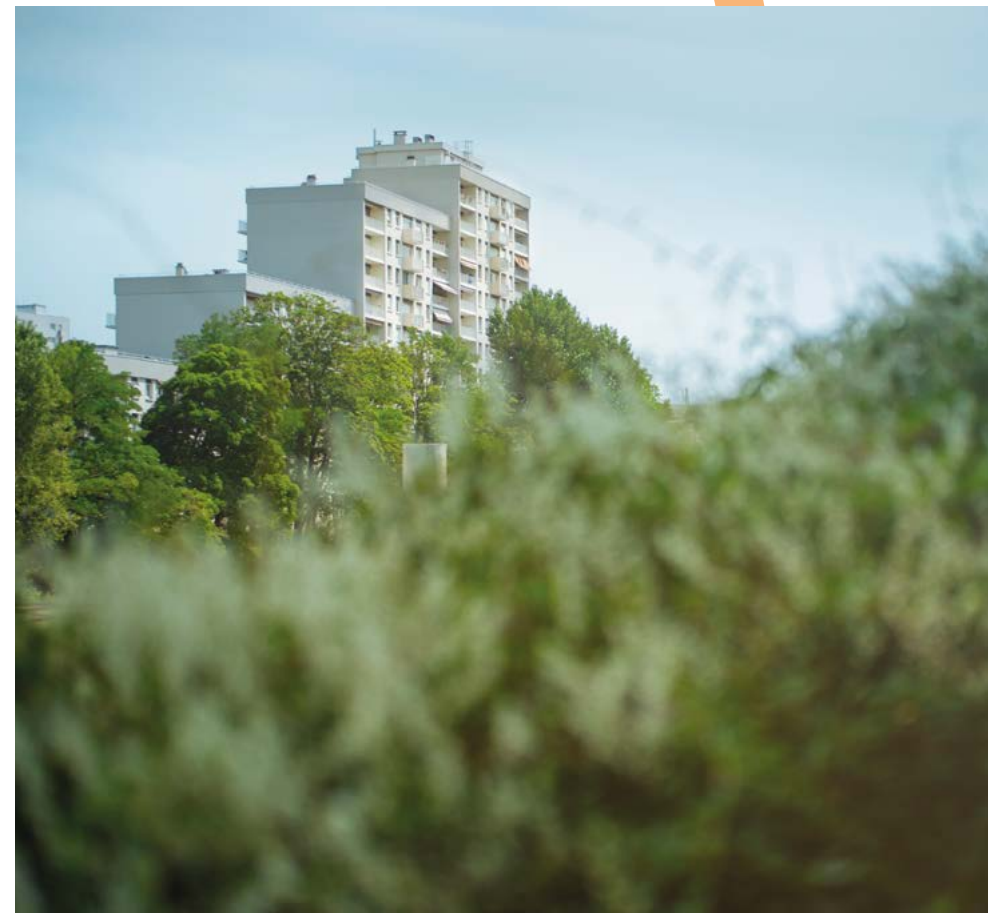
- AMO amélioration de la performance énergétique et environnementale de l'éclairage public ;
- AMO études et assistance énergie, climat et performance du patrimoine bâti ;
- AMO diagnostics techniques et sanitaires ;
- AMO études et assistance pour l'amélioration et la gestion de l'énergie du patrimoine bâti ;
- MOE pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti ;
- AMO pour le réemploi, le recyclage et l'économie circulaire sur le patrimoine bâti.

NOUVEAUTÉ RÉEMPLOI & ÉCONOMIE CIRCULAIRE

En 2024, Sipp'n'co propose un nouveau marché d'AMO réemploi que les collectivités peuvent utiliser dans le cadre de leurs chantiers pour diminuer la mise en déchetterie et augmenter la part de réemploi et de recyclage. Avec cette offre innovante en faveur de l'économie circulaire, le Sipperec donne des outils aux collectivités pour réduire la production de déchets dans le secteur des travaux publics.

76

77

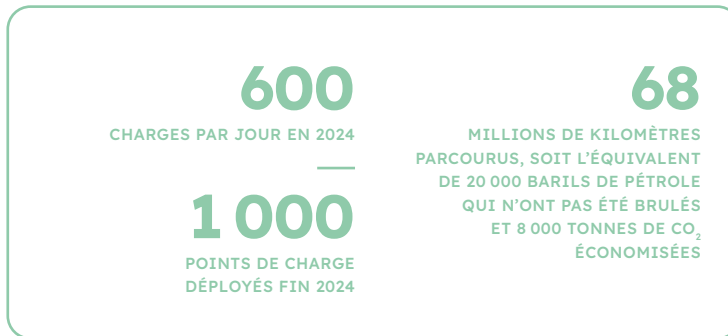


Jusqu'à

1,1 M€ 
d'aides

selon la population et la superficie de la ville

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026



78

79

Le Sipperec se positionne comme le partenaire privilégié des collectivités pour la mobilité durable.

Il propose une offre de recharge sur la voie publique avec « la borne bleue ».

Par ailleurs, les adhérents de Sipp'n'co peuvent bénéficier d'un accompagnement dans le cadre du renouvellement de leur parc de véhicules, d'installation de bornes de recharge ou de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la réalisation d'études de mobilité via le bouquet 2.



MOBI- LITÉ DU- RABLE

pages 82 à 87

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

MOBI- LITÉ -DU- RABBLE

Le Sipperec se positionne comme le partenaire privilégié des collectivités pour la mobilité durable.

Il propose une offre de recharge sur la voie publique avec « la borne bleue ».

Par ailleurs, les adhérents de Sipp'n'co peuvent bénéficier d'un accompagnement dans le cadre du renouvellement de leur parc de véhicules, d'installation de bornes de recharge ou de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la réalisation d'études de mobilité via le bouquet 2.



Pages 82 à 87

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

1 « La borne bleue », un réseau spécialement conçu pour les villes et leurs usagers

Le rythme de déploiement des infrastructures de recharge est plus que jamais décisif pour accompagner le développement de la mobilité électrique. Le Sipperec propose depuis 2019 une solution publique souple pour les collectivités et simple pour les usagers, avec le réseau « la borne bleue ».

Son objectif : garantir une solution publique de recharge à un prix très compétitif afin que tous les foyers franciliens puissent s'équiper en véhicules électriques zéro émission.

600
charges
par jour en 2024

1 000
points de charge
déployés fin 2024

68
millions
de kilomètres parcourus,
soit l'équivalent de 20 000 barils
de pétrole non consommés
et 8 000 tonnes de CO₂
économisées

Un réseau clé en main pour et avec les villes

Une fois que la commune a délégué sa compétence au Sipperec, c'est une solution clé en main qui lui est proposée : en concertation avec la ville, le Sipperec finance, installe et exploite les bornes de recharge. Les tarifs définis avec les communes adhérentes se révèlent aujourd'hui être les plus attractifs de la petite couronne parisienne.

Selon l'heure, les usagers ont la possibilité d'effectuer une recharge complète de leur véhicule pour seulement

12 € !



Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Un service conçu pour les usagers

Le réseau « la borne bleue » est facilement identifiable, simple d'utilisation et interopérable. Il se veut accessible à tous les usagers, qu'ils soient particuliers, professionnels, abonnés ou non abonnés. Les utilisateurs ont à leur disposition les outils pour s'abonner (site web, application et badge), payer, identifier à distance les points de charge disponibles et les réserver. Leur badge est interopérable : ils peuvent l'utiliser pour se recharger sur d'autres réseaux en France et en Europe.

Dans une dynamique d'accessibilité au service de recharge, le Sipperec a créé un groupement de commandes, pour son marché de déploiement, exploitation et maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (VE) en collaboration avec l'ensemble des syndicats d'énergie d'Île-de-France : le SDESM (Seine-et-Marne), le SDEVO (Val-d'Oise), le SEY 78 (Yvelines), le SIGEIF et le SMOYS (Essonne).

Autopartage

Le Sipperec continue de développer des solutions de mobilité sur le territoire de ses collectivités adhérent à la compétence « Infrastructures de charge ». C'est dans le cadre d'une expérimentation que plusieurs stations des villes d'Asnières-sur-Seine (2022) et Arcueil (2023) ont été équipées de véhicules en autopartage.



Le réseau « la borne bleue » déployé par le Sipperec offre la possibilité aux Asniérois de faire le plein de leur véhicule électrique, et ce à un coût intéressant. »

FRÉDÉRIC SITBON,
8^e vice-président du Sipperec,
adjoint au maire d'Asnières-sur-Seine



84

85

À savoir

LES RECOMMANDATIONS AU NIVEAU EUROPÉEN :

- Un point de charge pour dix véhicules électriques ;
- 2035 : interdiction de commercialisation des véhicules thermiques neufs en France ;
- 23 % des parts de marché de vente de véhicules neufs en France.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

2 La mobilité durable, vecteur de solutions innovantes

Moteurs d'idées et de coordination : la commission Mobilités & le comité de suivi « la borne bleue »

La commission Mobilités est destinée à traiter des services apportés aux collectivités pour l'optimisation de leurs mobilités, que ce soit pour l'aménagement de leur territoire, l'achat de véhicules propres pour leurs services, les infrastructures de recharge électrique et les projets et nouveaux services à déployer pour atteindre leurs objectifs.

Elle est co-présidée par Frédéric Sitbon, délégué titulaire d'Asnières-sur-Seine, et Gilles Gauche-Cazalis, délégué titulaire de Nanterre.

En sont membres : Ling LENZI (Aubervilliers), Jérémie RIBEYRE (Bois-Colombes), Pierre AUBRY (Neuilly-sur-Seine), Jean-Baptiste BARFETY (Gonesse), Jean-François DRANSART (La Garenne-Colombes), Patrick LEROY (Rungis), Nadir SLIFI (Argenteuil), Étienne LENGÉREAU (Montrouge), Didier RASTOCLE (Pierrefitte-sur-Seine), Robin LOUVIGNÉ (Vincennes), Anthony MANGIN (Drancy), Marc LÉCUYER (Villeneuve-Saint-Georges), Pierre LECLERC (Bry-sur-Marne), Daouda KEITA (Bagnolet), Isabelle COVILLE (Levallois-Perret), Hélène PECCOLO (Arcueil), Despina BEKIARI (Fontenay-aux-Roses), Cyrille GRANDCLÉMENT (Issy-les-Moulineaux), Amirouche LAIDI (Suresnes), Dominique GAULON (Dugny), François DARCHIS (Versailles), Rodéric AARSSE (Malakoff) et Pascal LESSELINGUE (L'Haÿ-les-Roses).

Par ailleurs, les collectivités adhérant à la compétence « Infrastructures de charge » se retrouvent tous les six mois au sein du comité de suivi « la borne bleue » pour échanger sur les nouveautés du réseau et proposer de nouvelles idées et innovations afin d'améliorer le service aux usagers.

86

87

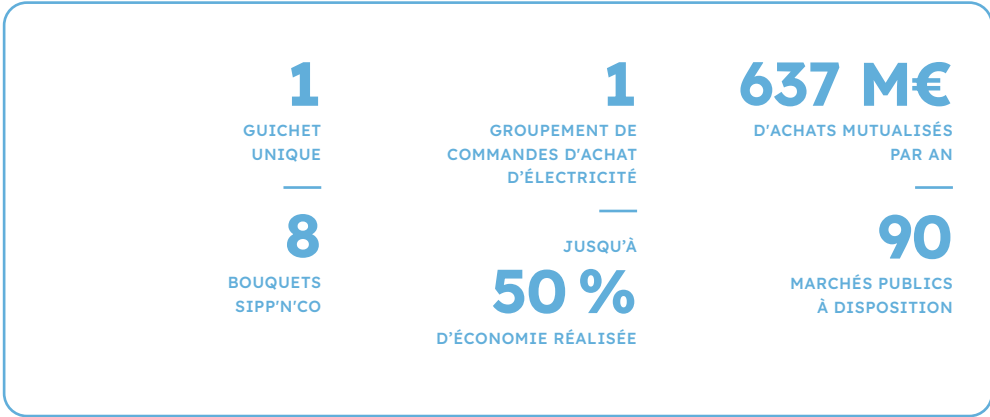
Bouquet mobilité de la centrale Sipp'n'co

Le Sipperec propose 13 marchés pour répondre aux besoins suivants :

- La fourniture de véhicules propres (véhicules légers, véhicules utilitaires légers, véhicules spécifiques métiers, balayeuses, scooters et vélos) ;
- La fourniture, la pose, l'exploitation et la maintenance de bornes de recharge pour le domaine privé ;
- Une AMO pour la réalisation d'études de mobilité et l'accompagnement dans leur mise en œuvre.



Accusé de réception en préfecture
092-219200709-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026



Le Sipperec propose un large catalogue de marchés et de services à ses adhérents. Flexible, large et évolutive, cette offre s'adapte à tous les besoins des territoires.

En passant par le Sipperec, les collectivités et les acheteurs publics d'Île-de-France bénéficient d'économies d'échelle importantes et d'une forte expertise.

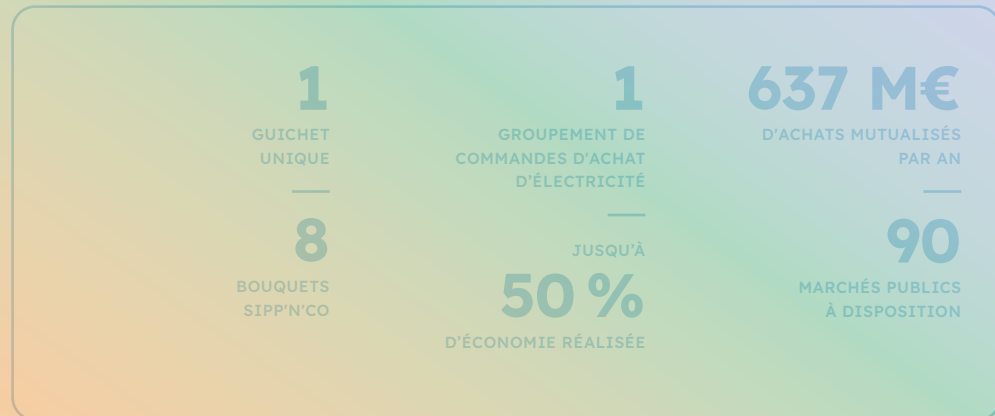


Pages 92 à 99

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

SIPP'N'CO

90



Le Sipperec propose un large catalogue de marchés et de services à ses adhérents. Flexible, large et évolutive, cette offre s'adapte à tous les besoins des territoires.

En passant par le Sipperec, les collectivités et les acheteurs publics d'Île-de-France bénéficient d'économies d'échelle importantes et d'une forte expertise.

91



Pages 92 à 99

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026



Le Sipperec propose deux outils d'achats mutualisés à ses adhérents : la centrale d'achats Sipp'n'co qui se décompose en huit bouquets de services et le groupement de commandes d'achat d'électricité.

Adhérer à l'achat mutualisé du Sipperec, c'est bénéficier :

- D'expertises sur des domaines complexes et concurrentiels ;
- De l'expérience dans la conduite de projets opérationnels en Île-de-France ;
- D'une grande sécurité juridique ;
- De la force de la mutualisation.

Notre volonté : la proximité avec nos adhérents, la défense de leurs intérêts et l'apport de solutions innovantes et durables face aux enjeux technologiques et aux attentes sociétales.

L'achat mutualisé au Sipperec c'est :

- Une équipe d'interlocuteurs dédiée à l'accompagnement de chaque adhérent ;
- La participation des adhérents à la réflexion globale tout au long de la vie des marchés, pour répondre au mieux à leurs besoins ;
- Un espace adhérents convivial qui permet de consulter l'ensemble des informations concernant les marchés publics (pièces administratives, information titulaire, événements Sipperec, indicateurs...).

Depuis mi-2023, les marchés en cours d'exécution proposés dans Sipp'n'co sont accessibles à tout acheteur public d'Île-de-France qui en émet le besoin par l'intermédiaire d'une lettre d'engagement. Ainsi, la centrale d'achats du Sipperec leur permet de choisir, à tout moment, les marchés publics qui répondent à leurs besoins.



Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

1 L'offre numérique

Sipp'n'co propose à ses adhérents plus de 60 marchés pour les accompagner dans leurs usages numériques, la gestion de leurs données et l'architecture de leurs systèmes d'informations. Plusieurs de ces marchés permettent notamment aux adhérents d'assurer la sécurité de leurs systèmes d'informations.



Mettre en place une gestion de la cybersécurité avec les marchés Sipp'n'co

Les collectivités territoriales sont chargées de fournir de nombreux services essentiels à leurs citoyens, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux cyberattaques. Ainsi, elles sont exposées à l'interruption des services, au vol de données sensibles, au sabotage et à la destruction, aux rançongiciels qui chiffrent les données et exigent une rançon pour leur restitution... Face à ces risques, l'anticipation devient une nécessité impérieuse. Les adhérents peuvent utiliser plusieurs marchés de Sipp'n'co pour piloter et gérer leur cybersécurité :

Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dédié à la cybersécurité (bouquet 4) pour :

- La gouvernance de la sécurité des SI : assistance au responsable de la sécurité des SI (RSSI), rédaction de la politique de sécurité des systèmes d'informations (PSSI), diagnostic cybersécurité... ;
- L'expertise technique en cybersécurité (architecture système et réseau, gestion des incidents, plan de reprise d'activité, plan de continuité d'activité...);
- L'audit technique : analyse de risque, audit d'intrusion, de configuration, de code, de sécurité Office 365...

Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dédié aux infrastructures numériques (bouquet 4) pour :

- Sécuriser les salles serveurs, les installations téléphoniques, les sauvegardes ;
- La mise en œuvre d'un plan de reprise d'activité (PRA) et d'un plan de continuité d'activité (PCA) ;

- Déployer une solution collaborative externalisée et sécurisée (messagerie électronique, visioconférence, partage de documents...).

Un marché dédié à la mise en œuvre des solutions de sécurisation (bouquet 4) comprenant :

- Les services, prestations, équipements et logiciels pour garantir la sécurité des SI : pare-feu, proxy, antivirus, détection de vulnérabilité, détection et prévention d'intrusion, sécurisation des accès et des données, prestations de mise en œuvre de la sécurité fonctionnelle...

Un ensemble de marchés de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage permettant d'exploiter en toute sécurité :

- Les services de téléphonie fixe et mobile (bouquet 3) ;
- L'interconnexion VPN, les accès Internet, les infrastructures numériques du bouquet 4 (solutions collaboratives dans le cloud, infrastructures systèmes, réseaux, télécommunications, postes de travail) ;
- Les solutions intelligentes de sécurité et sûreté dans les bâtiments et dans l'espace public (bouquet 5) ;
- Les équipements numériques éducatifs (bouquet 6) ;

Un marché dédié à la mise en œuvre du Règlement général sur la protection des données (RGPD) qui constitue l'occasion idéale de diffuser une culture de la cybersécurité au sein des collectivités (bouquet 6).

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

2 L'offre maîtrise de l'énergie et performance énergétique



De la sobriété à l'efficacité énergétique

Pour faire face à l'urgence climatique, la France s'est fixée un objectif ambitieux : baisser de 55 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050. Cet objectif impose une accélération sans précédent de nos efforts, en particulier dans le secteur du bâtiment, très consommateur d'énergie et émetteur de CO₂. Les collectivités et les établissements publics qui détiennent un tiers du parc immobilier tertiaire ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre d'actions concrètes.

Le Sipperec se positionne comme facilitateur grâce aux différents marchés publics proposés dans le bouquet 1 « Performance énergétique » de Sipp'n'co.

Les outils à disposition des collectivités et établissements publics les aident à mieux connaître leur patrimoine, planifier et réaliser leurs travaux, contrôler et optimiser la performance énergétique et environnementale de leurs bâtiments et équipements.

En 2024, le Sipperec a mis à disposition des adhérents un nouveau marché d'assistance pour le réemploi, le recyclage et l'économie circulaire sur le patrimoine bâti. En partant du constat que le secteur du bâtiment est responsable d'environ 40 millions de tonnes de déchets par an, les adhérents ont souhaité que le Sipperec leur propose une solution. Ce marché a donc pour vocation d'aider les maîtres d'ouvrage publics à trouver les solutions pour réduire les volumes de déchets produits lors des travaux en favorisant le réemploi des matériaux.

96

97

Montant global des prestations :

14 M€
pour 839 commandes

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

3 L'offre mobilité propre

En complément des marchés d'achat de véhicules propres, le Sipperec propose depuis fin 2021 à ses adhérents une offre d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine des mobilités. Ce marché public a pour objectif de faciliter les actions des adhérents en leur permettant de réaliser les études nécessaires à la compréhension et à l'optimisation des mobilités, sur leur territoire.



98

99

La mobilité propre :

1 560
véhicules et

1 320
bornes de recharge
achetées



Montant global de commande :

2,2
millions d'euros

Économie d'échelle directe pour les collectivités :

5,7
millions d'euros

À savoir

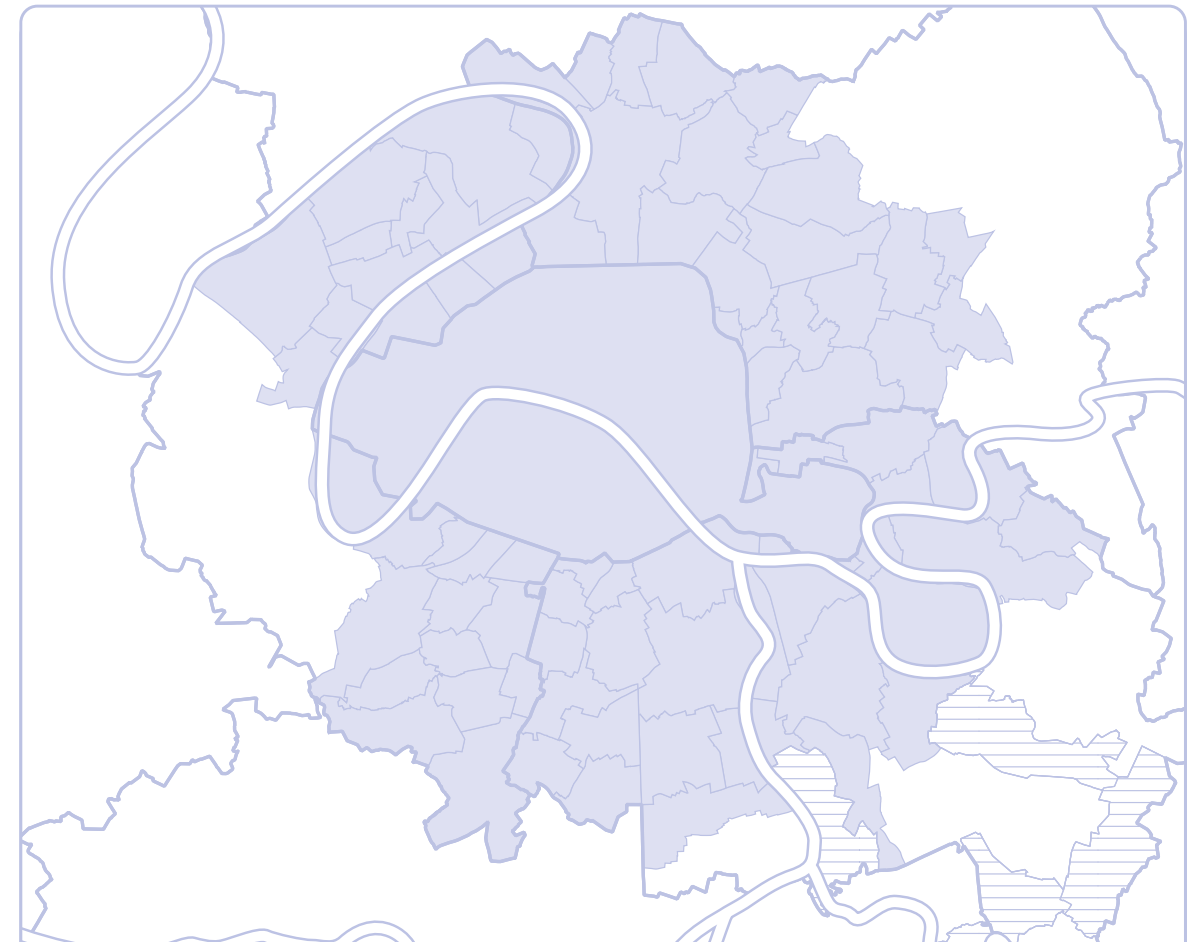
Pour réduire l'impact des transports sur l'environnement et opérer une transition vers une mobilité plus durable, plus sobre et plus propre, le Gouvernement s'engage dans le développement de la mobilité électrique, avec un objectif de 7 millions de points de charge pour les voitures électriques en 2030, et impose aux collectivités territoriales une part minimale de véhicules électriques légers lors du renouvellement de leur flotte. Pour les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics : jusqu'à fin 2024, au moins 30 % des véhicules renouvelés annuellement doivent être des véhicules à faibles émissions. À partir de 2025, cette part minimale sera de 40 %.

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026


Électricité

84

adhérents à
la compétence électricité
dont 83 communes
et 1 syndicat de 5 communes



Légende

 Commune adhérente
à la compétence électricité

 Syndicat Sud-Elect adhérent
à la compétence électricité

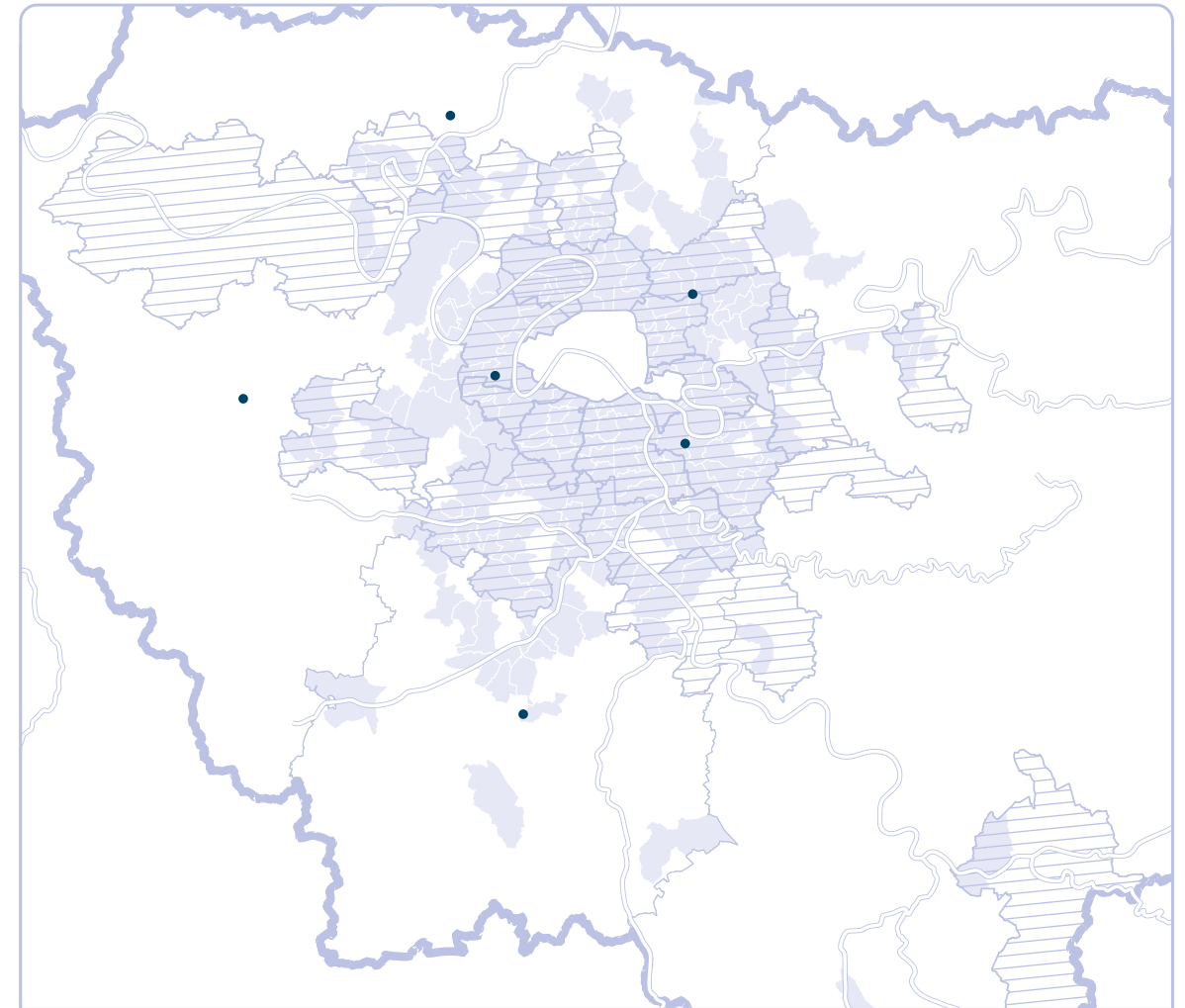
Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de mise en préfecture : 21/04/2026

Groupement de commandes « électricité » (GCE)

500

adhérents au GCE dont

Intercommunalités	20
CCAS	30
Conseils départementaux	6
Communes	260
Enseignement supérieur	4
OPH	19
Région	1
SEM/SPL	9
Syndicat	38
Autres organismes	113



Légende



Région adhérente au groupement de commandes « électricité »



EPCI adhérent au groupement de commandes « électricité »



Commune adhérente au groupement de commandes « électricité »



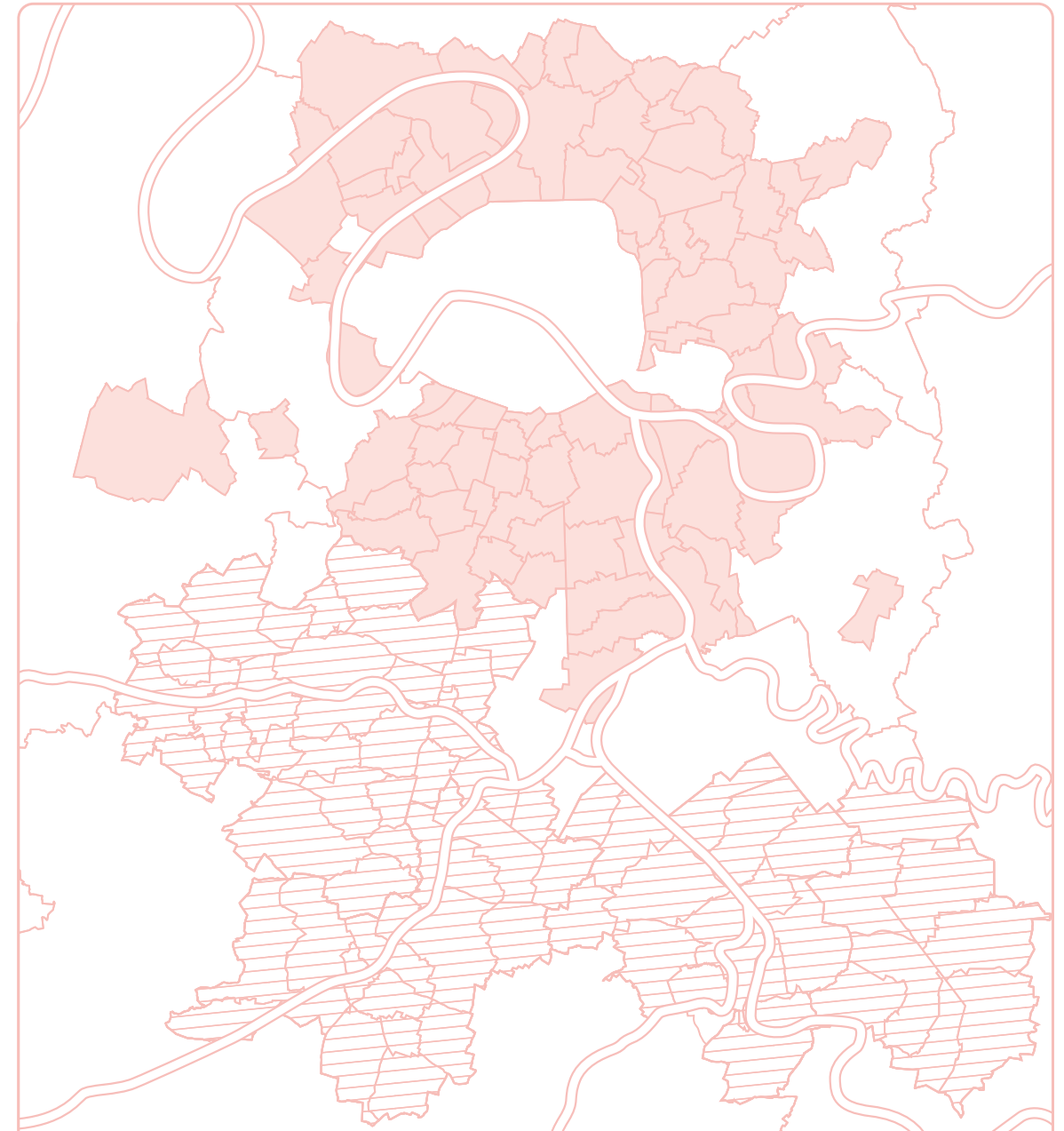
Département du syndicat adhérent au groupement de commandes « électricité »

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de récolement en préfecture : 21/04/2026

Numérique

91

adhérents à la compétence numérique, dont 88 communes et 3 communautés d'agglomération



Légende



Commune adhérente à la compétence numérique



EPCI adhérent à la compétence numérique

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Énergies renouvelables

92

adhérents à la compétence « ENR », dont 82 communes

117

centrales photovoltaïques

1

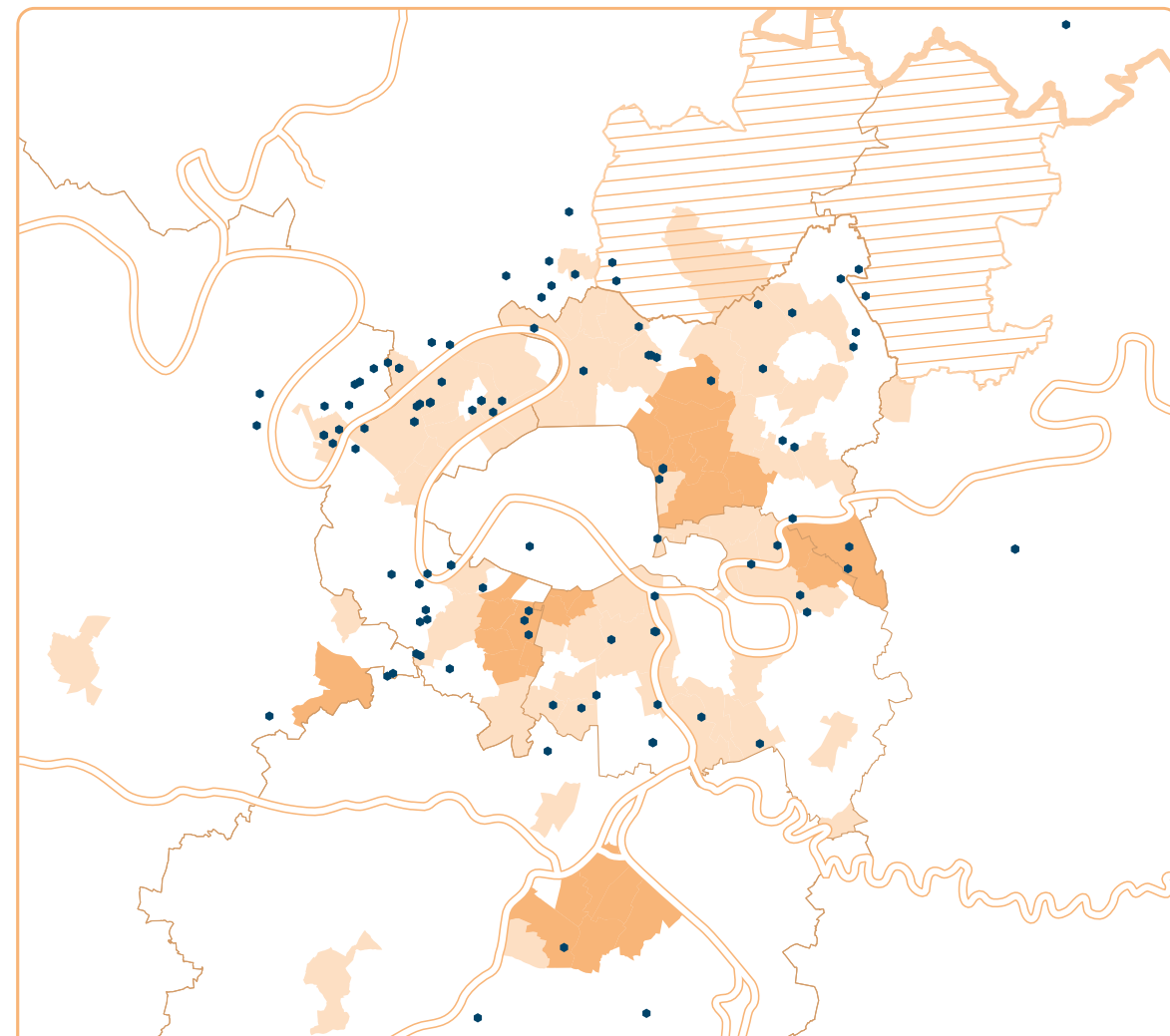
Communauté d'agglomération

5

réseaux de chaleur géothermique + 5 en construction

1

Région : la région Île-de-France



Légende



Région adhérente à la compétence ENR



EPCI adhérent à la compétence ENR



Commune adhérente à la compétence ENR et concernée par un réseau de chaleur géothermique



Département adhérent à la compétence ENR



Commune adhérente à la compétence ENR



Centrale photovoltaïque exploitée par le Sipperec

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception en préfecture : 17/04/2026

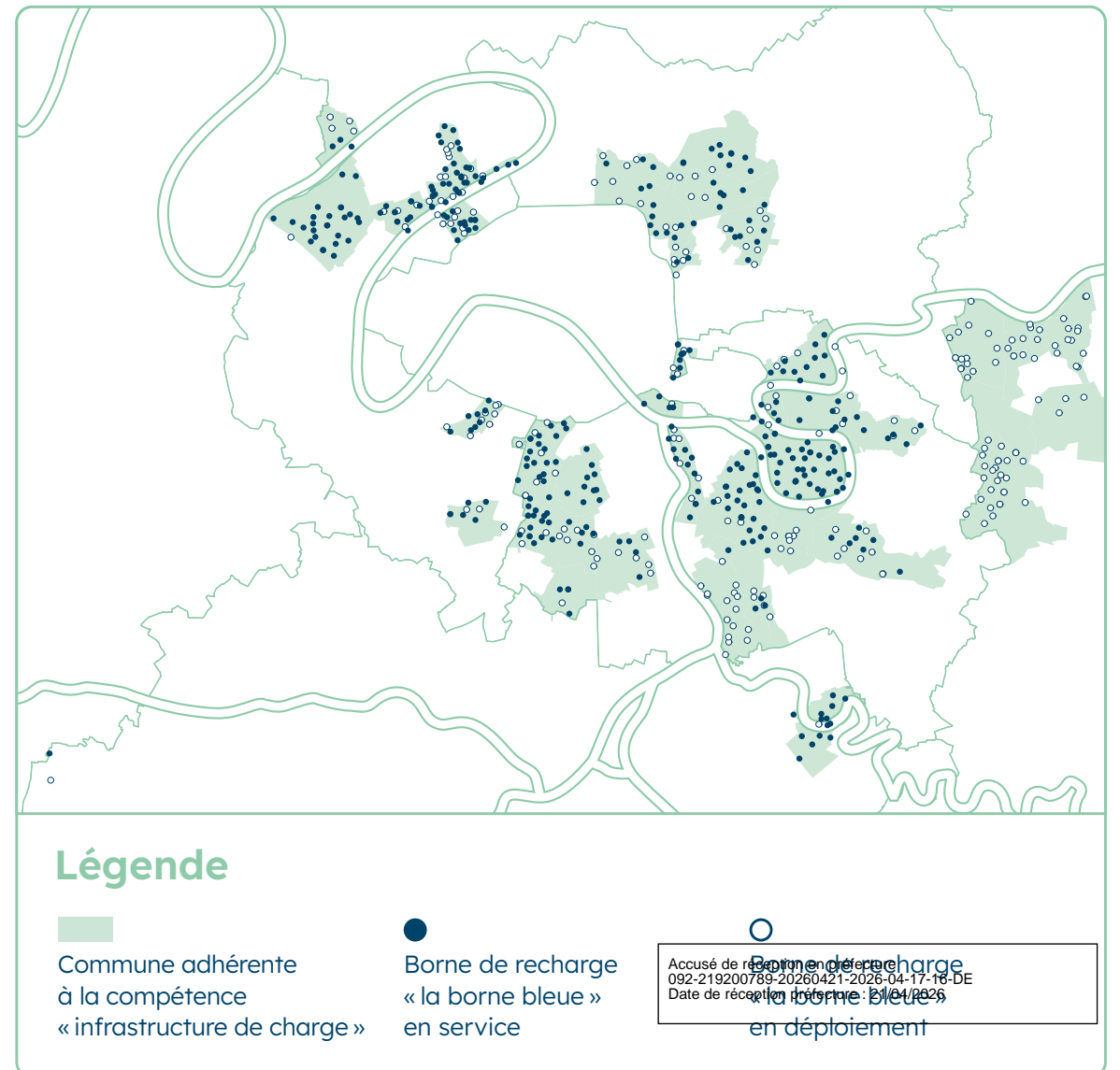
Mobilité durable

+1 000

points de charge « la borne bleue »

42

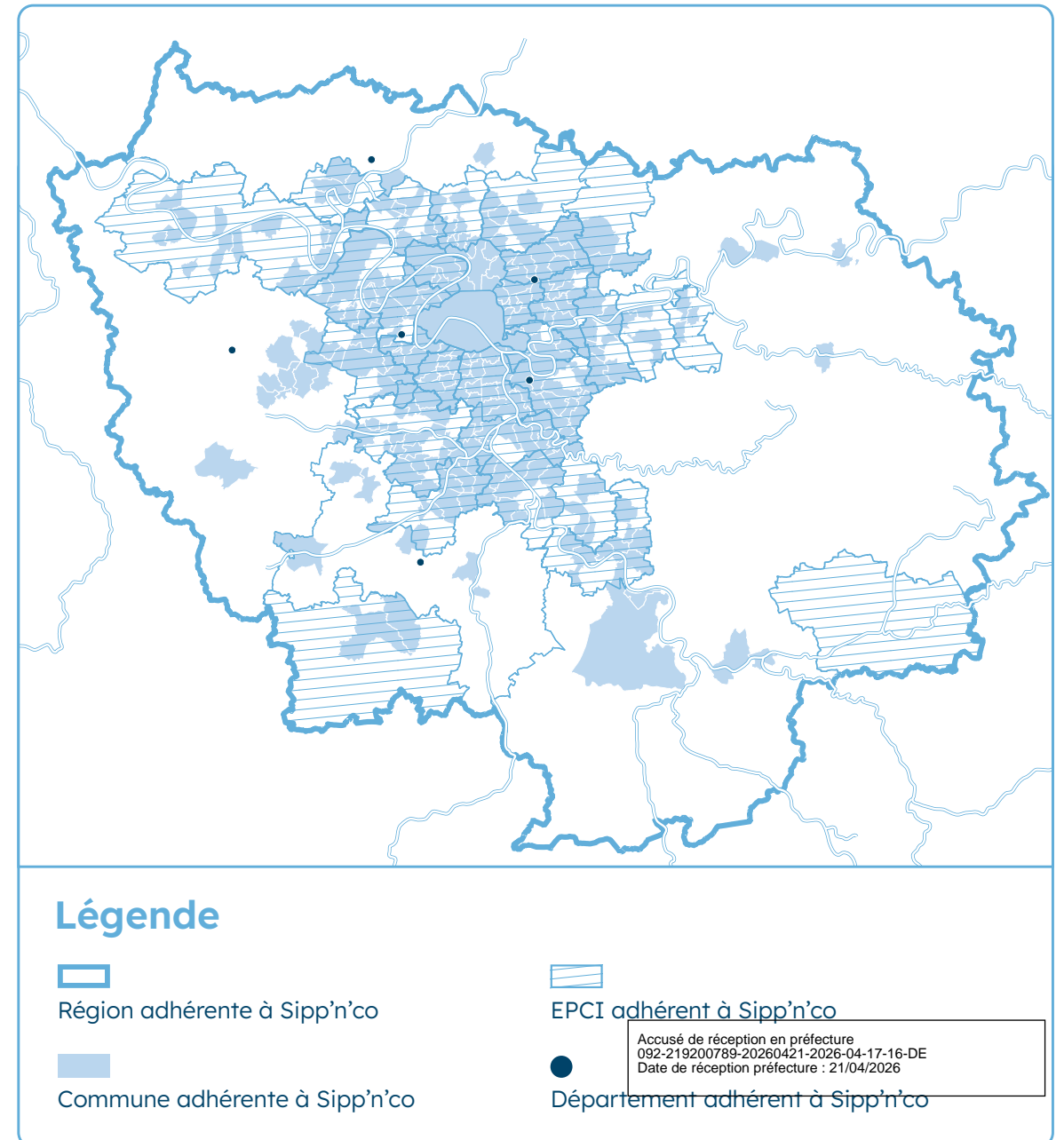
adhérents à la compétence
« infrastructure de charge »



Sipp'n'co

417

adhérents à Sipp'n'co
(au moins 1 bouquet),
dont



Directeur de la publication
Jacques J.P. Martin

Comité de rédaction
La direction de la communication du Sipperec

Conception-réalisation
Agence 4août - Bonum Group

Crédits photo
Avec l'aimable participation des collectivités adhérentes,
Le Sipperec, Hugo Lebrun et Julien Pitinome

Imprimé en septembre 2025 par ARTEPRINT by SB,
labellisée Imprim'Vert et certifiée ISO14001.



Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20260421-2026-04-17-16-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026